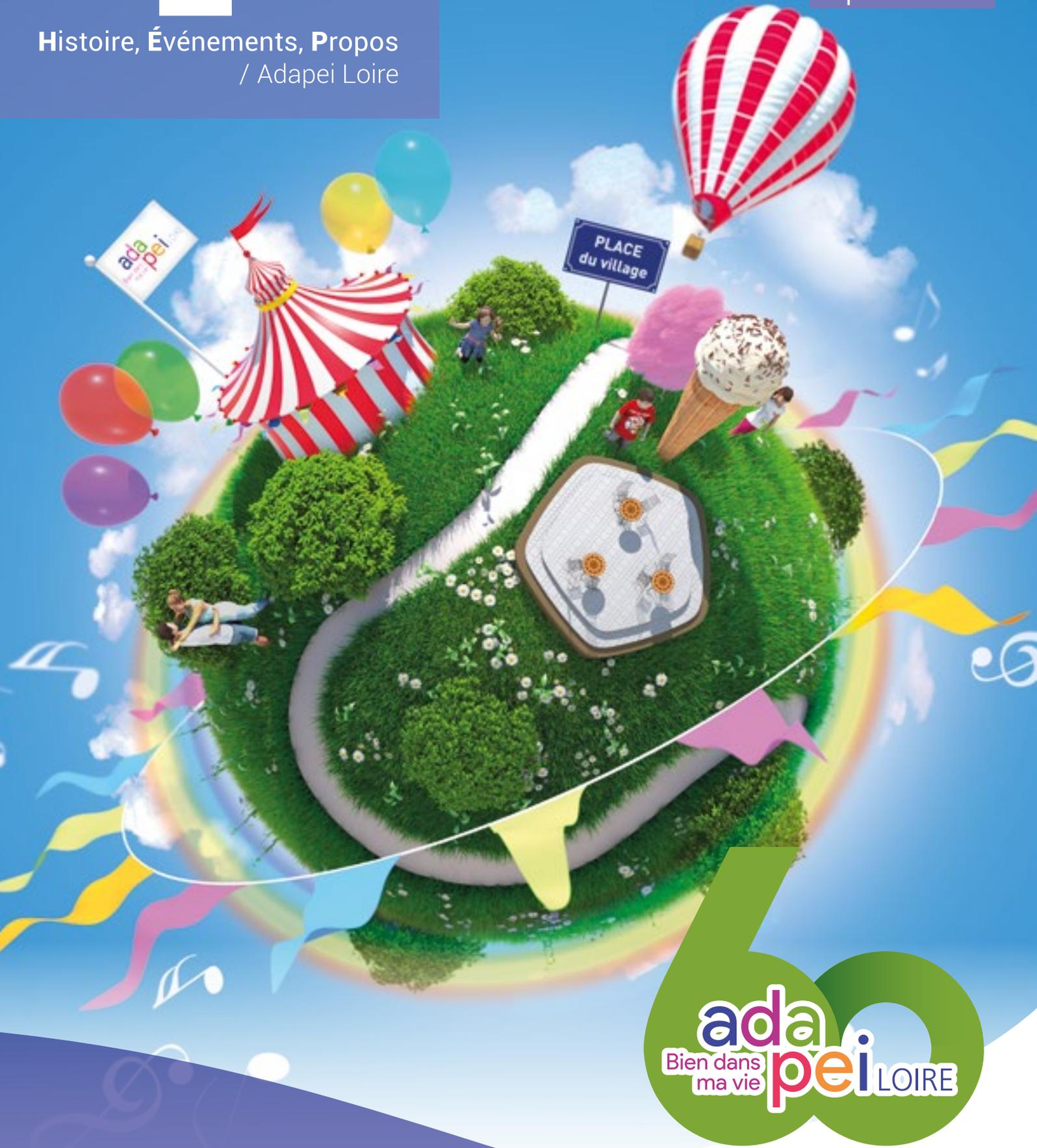


HEP!

Histoire, Événements, Propos
/ Adapei Loire

HORS SERIE

#Spécial 60 ans



ada.
Bien dans
ma vie pei LOIRE

1957 - 2017



1957

Dans le cadre du Traité de Rome, pendant que les idéaux de coopération, de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité et de solidarité alimentaient la vision commune du projet de construction de l'Europe, des parents s'attelaient, à Saint Etienne, à construire un dispositif d'accompagnement et de scolarisation pour leurs enfants, partant d'une réflexion inspirée des mêmes valeurs.

2017

Soixantième anniversaire de l'Association.
Soixante ans d'une action associative inscrite dans la continuité du projet de ses fondateurs.
Soixante ans d'efforts pour tenter de promouvoir la personne handicapée au sein de la société.

Aujourd'hui, nous sommes fiers du chemin parcourus avec les familles, les enfants, les adultes en situation de handicap et les professionnels. Le 9 septembre 2017 nous serons nombreux à fêter, à Andrézieux Bouthéon, ce 60^{ème} anniversaire et rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont participé à la construction de notre Association.

Ce numéro spécial de HEP vous permettra à la fois de revisiter, en partie, notre histoire, de découvrir ou redécouvrir les grandes figures qui ont marqué, par leur engagement, le fonctionnement de notre Association, mais aussi d'évoquer son actualité et même d'entrevoir ce qu'elle sera demain.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Valérie BENOTTI

Présidente Adapei Loire

SOMMAIRE

À l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'association
Plongez dans ce hors-série pour tout découvrir
ou redécouvrir sur Adapei Loire !

1 1957-2017 Retour sur les 60 ans de l'association

 **60 ans d'initiatives
et de moments forts** | 5-9

 **60 ans d'avancées
législatives et
réglementaires** | 10-17

 **Les grandes figures
Adapei Loire** | 18-23

2 2017 Tour d'horizon d'Adapei Loire aujourd'hui

 **Les dispositifs actuels
d'accompagnement** | 25-30

 **Les bénéficiaires** | 31-41

 **Les professionnels** | 42-45

 **Les bénévoles** | 46-49

 **Les chiffres-clés** | 50

3 2017 et après : Perspectives sur l'avenir

 **Horizon 2030** | 52-54

 **La parole est à vous** | 55-58



1

1957-2017 **Retour sur les 60 ans** **de l'association**



60 ans d'initiatives
et de moments forts | 5-9



60 ans d'avancées
législatives et
réglementaires | 10-17



Les grandes figures
Adapei Loire | 18-23

60 ans d'initiatives & de moments forts

Depuis 60 ans, Adapei Loire se développe avec pour objectif de répondre aux besoins des personnes en situation de déficience intellectuelle et de handicap, et de leurs familles. Engagements, professionnalisation, création d'établissements ... : retour sur les événements qui ont marqué l'histoire de l'association.

Par **Cécile Fouillet** Directrice des Ressources Humaines et de la Communication et **Janine Andreatta** Secrétaire de Direction

1957

Création de l'ASAPEI



1958

Création du 1^{er} établissement pour enfants à "Méons"

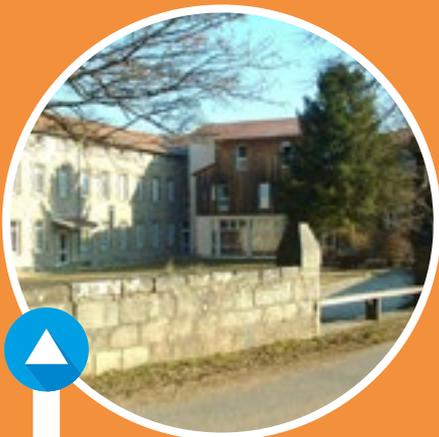


1960

ASAPEI devient ADAPEI

1964

Reconnaissance d'utilité publique



1968

Ouverture du 1^{er} internat de garçons (adultes) à "Joubert" (Marlhes)

1967

Ouverture du 1^{er} établissement pour enfants polyhandicapés "Les Séquoias"

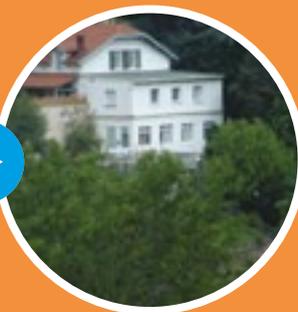


1965

Ouverture du 1^{er} atelier pour adultes à "Bel Air"

1969

Ouverture du 1^{er} internat pour filles adolescentes et adultes à Valfleury



1^{ère} opération brioches

4 - 5 NOVEMBRE
OPÉRATION BRIOCHES

TOUS MOBILISÉS
Parents Amis
Jeunes

l'homme qui veut faire quelque chose
trouve un moyen
celui qui ne veut rien faire
trouve une excuse

1975

Création du Comité d'Entreprise

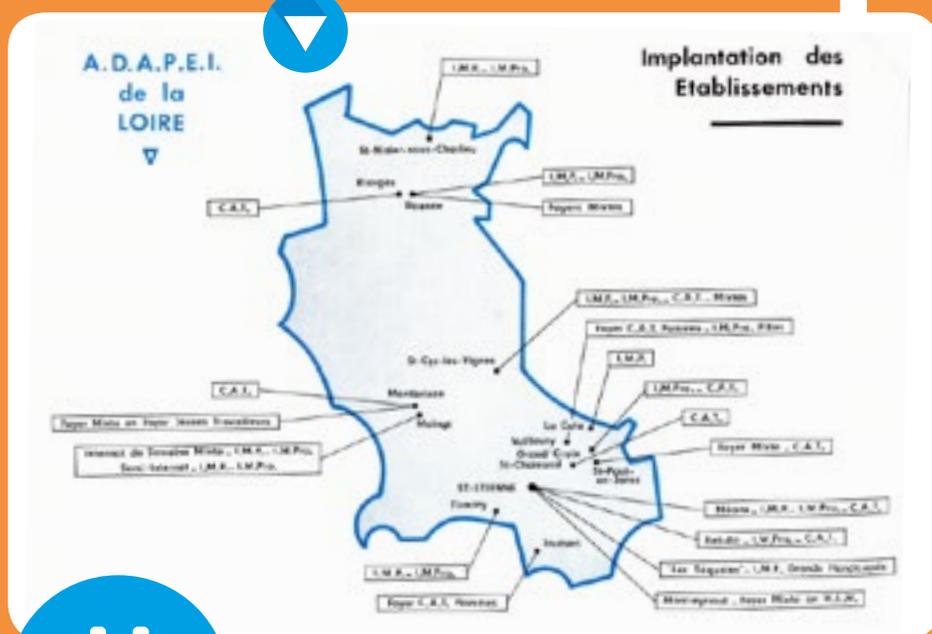


1972

1^{ère} journée sportive organisée par l'Association sportive

1977

Après 20 ans :
7 sections > 958 adhérents
> 19 établissements

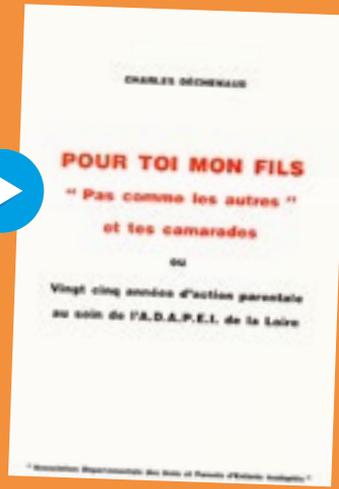


Congrès UNAPEI à St-Etienne



1983

Parution du livre
de Charles Dechenaud
"Pour toi mon fils pas comme
les autres et tes camarades"



Ouverture
de la "MAS
des Marronniers"



1985

Ouverture
du centre de vacances
à St-Cyr-les-Vignes



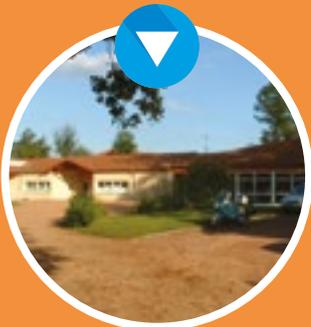
1984

Création du SERDT
(Service d'Étude
et de Recherche du Travail)



1988

Première prise
en charge d'enfants
autistes au "Mayollet"



Création
du SAVS



1992

Création des
groupements
d'établissements

1993

Création d'AVL (Adapei
Vacances Loisirs)



1994

1^{ère} remise des médailles du travail aux travailleurs handicapés à la Préfecture par Le Préfet, le Ministre et le Président du Conseil Général



1997

Journée nationale de la dignité à Paris. Participation de l'orchestre de St Chamond et exposition des sculptures de St Nizier



2003

Expédition au Groenland avec François BEIGER et 5 jeunes de "l'IMPRO de St Cyr les Vignes" et 3 accompagnateurs de l'association



1998

Le siège social déménage de la rue Balaÿ à la rue Grangeneuve à St Etienne



Ouverture du "SESSAD" de l'Alauda

2007

Ouverture du premier établissement pour personnes handicapées âgées : la "MAPHA" et nouvelle organisation territoriale



2012

Nouveau site internet



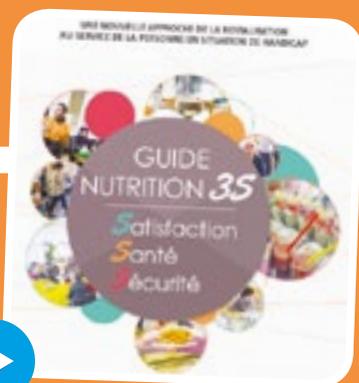
2013

Livret sur la sexualité et 3 soirées à thème avec M^{me} WAREMBOURG et M. FIAT



2014

Guide 3S



Enquête de satisfaction auprès des familles et des usagers (accueil en établissements)

Ouverture de la PILA (Plateforme Inter associative Ligérienne pour l'Autisme)

2016

Nouveau projet associatif



2017



60 ans d'avancées législatives et réglementaires

qui concernent les bénéficiaires

Depuis sa création, Adapei Loire accueille et accompagne des enfants et adultes dont le handicap mental résulte d'une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

Depuis plusieurs années, elle a élargi son champ d'intervention à l'autisme, au handicap psychique. Le développement de l'association et l'évolution de ses modes d'accompagnement sont intimement liés aux grandes avancées législatives et réglementaires qui ont permis aux personnes en situation de handicap d'obtenir un statut légal et des droits.

Par **Cécile Fouillet** Directrice des Ressources Humaines
et de la Communication et **Janine Andreatta** Secrétaire de Direction



1957

**LOI N°57-1223
DU 23 NOVEMBRE
1957**

**> QUALITÉ DU
TRAVAILLEUR HANDICAPÉ**

Cette loi fait pour la première fois référence à la **qualité de travailleur handicapé** et officialise les **Ateliers protégés et Centres d'Aide par le Travail** créés en 1954. Elle mentionne l'obligation d'emploi d'un quota de 10 % dans les entreprises de + 10 salariés. Elle définit également le terme « travailleur handicapé ».

1968

**LOI N°68-5
DU 3 JANVIER 1968**

**> RÉFORME DU DROIT DES
INCAPABLES MAJEURS**

Cette loi, portant réforme du droit des incapables majeurs, instaure trois formes modulables de **régime de protection** : la **sauvegarde de justice**, minimale, qui peut s'appliquer en urgence ; la tutelle, durable et complète, pour incapacité civile totale ; la **curatelle**, intermédiaire, pour incapacité civile partielle.

Ce texte sépare le médical du juridique : jusqu'à sa promulgation, les patients internés sous le régime de la loi du 30 juin 1838 étaient dessaisis de leurs droits civils le temps de leur hospitalisation psychiatrique. Il s'adapte mieux à la situation de la personne à protéger par la progressivité et la souplesse de ses dispositions (mesures urgentes ou après instruction, transitoires ou durables, légères ou intermédiaires ou totales) et par la collaboration nécessaire entre le juridique, le médical et, si possible, la famille du patient.

1975

LOI N° 534 DU 30 JUIN 1975

**> LOI D'ORIENTATION EN
FAVEUR DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Elle fixe le **cadre juridique de l'action des pouvoirs publics** : importance de la prévention et du dépistage des handicaps ; obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés ; accès des personnes handicapées aux institutions

ouvertes à l'ensemble de la population et maintien chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie. La loi confie la reconnaissance du handicap à des **commissions départementales**, distinctes : pour les jeunes de 0 à 20 ans (CDES : commission départementale de l'éducation spéciale) et pour les adultes (COTOREP : commission technique d'orientation et de reclassement professionnel à partir de 20 ans).

**LOI N°75-535
DU 30 JUIN 1975**

**> RÉGLEMENTATION DES
INSTITUTIONS SOCIALES
ET MÉDICO-SOCIALES**

Elle régit les **conditions de création, de financement, de formation et de statut du personnel des établissements et services du secteur**.



1978

DÉCRET 78-1211 DU 26 DECEMBRE 1978

> CRÉATION DES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISÉES (MAS)

Les MAS doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- L'hébergement
- Les soins médicaux

• Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies

• Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

CIRCULAIRE 60 ANS DU 8 DECEMBRE 1978

> SUR LA VOCATION DES CAT

Elle précise les vocations des CAT. L'une de ces orientations confère aux CAT la mission d'aider les personnes handicapées qui en ont les capacités à **passer du milieu du travail protégé au milieu du travail ordinaire.**

1987

LOI N°87-517 DU 10 JUILLET 1987

> MISE EN PLACE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Pour garantir l'égalité de traitement pour tous, les employeurs publics et privés doivent prendre des «mesures appropriées», permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification et/ou de le conserver ainsi que pouvoir effectuer des formations adaptées à leur besoin.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le Code du travail, article L.5212-1 à 5 : toutes les entreprises de 20 salariés ou plus, qu'elles soient publiques ou privées, ont obligation d'employer (à temps plein ou à temps partiel) des travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la proportion de 6% de l'effectif total de salariés.

1989

DÉCRET N° 89-798 DU 27 OCTOBRE 1989

> SUR LES CONDITIONS TECHNIQUES D'AGRÈMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES PRIVÉS PRENANT EN CHARGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS OU INADAPTÉS

Ce décret intègre de nouvelles dispositions quant à l'accueil des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés, des enfants et adolescents handicapés moteur, polyhandicapés, handicapés auditifs et handicapés visuels.

CIRCULAIRE N° 89-17 DU 30 OCTOBRE 1989

> MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS OU ADOLESCENTS DÉFICIENTS INTELLECTUELS OU INADAPTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE

Un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique individuel est défini pour chaque enfant. Il est par nature révisable et fait l'objet d'un suivi par l'équipe médico-pédagogique. Il tient compte du fait que le parcours de l'enfant est individualisé et peut comporter des passages d'une institution à une autre (école, secteur médico-social, secteur sanitaire...). Périodiquement, et au moins chaque année, une évaluation pluridisciplinaire de l'évolution de l'enfant est dressée par l'équipe médico-éducative. Elle permet notamment d'établir un bilan pluridisciplinaire.



2002

LOI DU 2 JANVIER 2002

> RÉNOVATION DE L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

L'usager devient acteur et partenaire.

1 DEUX PRINCIPES DIRECTEURS

- Garantir les droits des usagers et promouvoir l'innovation sociale et médico-sociale.
- Instaurer des procédures de pilotage du dispositif rigoureuses et plus transparentes en rénovant le lien entre la planification, la programmation, l'allocation de ressources, l'évaluation et la coordination.

2 QUATRE PRINCIPALES ORIENTATIONS

1 Affirmer et promouvoir les droits des bénéficiaires et de leur entourage

- Une charte de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour ou un document individuel de prise en charge
- La mise en place du projet d'établissement fondé sur un projet de vie, d'animation et de socialisation. Le projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale.

2 Élargir les missions de l'action sociale et médico-sociale et diversifier la nomenclature et les interventions des établissements et des services.

3 Améliorer les procédures techniques de pilotage du dispositif

4 Instaurer une réelle coordination des décideurs, des acteurs et organiser de façon plus transparente leurs relations

L'enjeu est de développer des **complémentarités entre établissements**, de garantir la **continuité des prises en charge** lors d'un transfert d'un établissement à un autre et de **décloisonner le secteur sanitaire et le secteur social** ; en généralisant les **démarches évaluatives**, notamment par la création d'un Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale chargé de valider des référentiels de bonnes pratiques et de veiller à leur mise en œuvre.



2005

LOI N°2005-102 DU 11 FEVRIER 2005

> POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

C'est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité, ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LES PRINCIPAUX AXES ET AVANCÉES DE CETTE LOI

Accueil des personnes handicapées

La loi crée une Maison Départementale des Personnes Handicapées dans chaque département sous la direction du Conseil général. Les COTOREP et CDES sont donc remplacées par la CDAPH. De plus, la loi définit les missions et le fonctionnement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le droit à compensation

La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son

handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Désormais c'est le projet de vie de la personne qui est mis en avant. En fonction de celui-ci, un plan de compensation est élaboré et concrétisé par la prestation de compensation (qui remplace petit à petit l'ACTP et l'ACFP). Elle permet de couvrir les besoins en aides humaines et techniques, l'aménagement du logement, du véhicule, les aides spécifiques ou exceptionnelles, et les aides animalières.

Les ressources

La loi a aussi instauré deux nouveaux compléments à l'Allocation Adulte Handicapé : le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome. L'Allocation d'Éducation Spéciale (AES) est renommée : « Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé ».

La scolarité

Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement, en fonction du projet personnalisé de scolarisation.

L'emploi

Les ateliers protégés sont renommés Entreprises Adaptées et sortent du milieu protégé. Ce sont désormais des entreprises du milieu ordinaire ayant pour vocation d'employer en priorité des personnes handicapées. La rémunération minimum est basée sur le SMIC. Les CAT sont renommés Établissement ou Service d'Aide par le Travail. Les travailleurs ont droit à une rémunération garantie comprise entre 55 % et 110 % du Smic, cumulable avec l'AAH.

L'accessibilité

Les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi.

Accès à la citoyenneté et participation à la vie sociale.



2015

2016

LOI N° 2015-1776 DU 28 DÉCEMBRE 2015

> SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Cette loi contient plusieurs mesures touchant le champ des personnes en situation de handicap

- La reconnaissance du statut de proche aidant ainsi que la création d'un droit au répit
- La refonte des logements-foyers qui acquièrent un nouveau statut de résidence autonomie
- Le droit des personnes de désigner une personne de confiance
- La refondation des services d'aide et d'accompagnement à domicile et de l'APA

Le texte prévoit également des mesures de réforme de la gouvernance des politiques de l'autonomie, avec la création des conférences départementales des financeurs et les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, fusionnant les CDCPH et les CODERPA.

LOI N° 2016-41 DU 26 JANVIER 2016

> MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Elle s'articule autour de trois axes : la prévention, l'accès aux soins et l'innovation

Favoriser la prévention

- Lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme
- Prévention de l'anorexie mentale et lutte contre la valorisation de la minceur excessive
- Encadrement des toxicomanies

Faciliter l'accès aux soins

- Extension du dispositif du tiers payant
- Programme national de lutte contre les déserts médicaux
- Extension d'un tarif social pour les soins dentaires (prothèses et orthodontie), optiques (lunettes) et les prothèses auditives pour les bénéficiaires de l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé)
- Création d'un numéro d'appel national pour joindre un médecin aux heures de fermeture des cabinets médicaux
- Création d'un portail Internet pour trouver un professionnel de santé à proximité qui permettra de se renseigner sur la prévention en santé, les risques épidémiques...
- Création des actions de groupe en santé pour les victimes de dommages liés aux produits de santé
- Autorisation de l'accès au dossier médical d'une personne décédée par son concubin ou son partenaire pacsé.

Consolider le système de santé

- Mise en place de la refondation du service public hospitalier conçu comme un bloc

d'obligations, et non plus la participation à l'une des 14 missions de service public fixées par la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009 (loi HPST).

- Création des groupements hospitaliers de territoire (GHT) pour permettre aux hôpitaux proches de partager des missions ou des fonctions support dans un projet médical commun
- Instauration d'un service territorial de santé au public qui concernera cinq domaines : les soins de proximité, la permanence des soins, la prévention, la santé mentale et l'accès aux soins des personnes handicapées
- Relance du dossier médical partagé, librement accessible par le patient
- Remise d'une lettre de liaison pour chaque patient à la sortie de l'hôpital
- Amélioration de l'accès aux données de santé tout en respectant la protection de la vie privée
- Suppression du délai de réflexion entre la première et la seconde consultation pour une interruption volontaire de grossesse (IVG)
- Encadrement des conditions d'emprunt des hôpitaux publics
- Instauration d'un droit à l'oubli afin d'améliorer l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu une maladie grave, comme un cancer
- Définition de principes fondamentaux de conciliation entre l'ouverture des données publiques de santé et le respect de la vie privée



60 ans d'avancées législatives et réglementaires

qui concernent les professionnels du secteur

Par **Cécile Fouillet** Directrice des Ressources Humaines
et de la Communication et **Janine Andreatta** Secrétaire de Direction





DÉCRET DU 22 FEVRIER 1967

> CRÉATION D'UN DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Délivré après une formation de trois ans, organisée par les ministères de l'éducation nationale, de la justice et des affaires sociales. Cette formation est centrée essentiellement sur la relation éducative et comprend un enseignement théorique et technique ainsi que des stages en établissements.

ARRÊTÉ DU 10 JANVIER 1977

> DIPLÔME D'ASSISTANT SOCIAL

DÉCRET DU 12 MARS 1998

> DIPLÔME SUPÉRIEUR EN TRAVAIL SOCIAL

Le diplôme supérieur en travail social atteste les compétences acquises dans les domaines de la connaissance et de l'expertise des politiques sociales, de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets d'intervention sociale, de la direction et de la gestion de services et de l'encadrement d'équipes, de la méthodologie de recherche.

La formation au diplôme supérieur en travail social s'effectue dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Ce diplôme est délivré aux candidats ayant réussi les épreuves de l'examen définies par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires sociales et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

DÉCRET DU 7 MARS 2003

> FIXANT LES RÈGLES APPLICABLES AUX PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC RECRUTÉS PAR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PUBLIQUE OU DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Des agents peuvent être recrutés par contrat de droit public à durée déterminée par les établissements sociaux et médico-sociaux, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des établissements le justifient. Les dispositions du présent décret, à l'exception des titres IV et V, sont applicables aux agents recrutés par contrat à durée déterminée.

DÉCRET DU 9 MARS 1970

> CRÉATION DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DE MONITEUR ÉDUCATEUR

L'examen est ouvert aux candidats qui, après avoir fait l'objet d'une sélection effectuée dans les conditions précisées par arrêté interministériel, ont bénéficié d'une formation à plein temps de deux ans. La durée de la formation peut être aménagée dans des conditions fixées par arrêté interministériel.

DÉCRET N° 2004-289 DU 25 MARS 2004

> PORTANT CRÉATION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE,

le CAFERUIS diplôme de niveau 2 des cadres des services sociaux et médico sociaux.

DÉCRET DU 11 JANVIER 1973

> CRÉATION D'UN DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DÉCRET N° 2007-577 du 19 avril 2007

> RELATIF AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE, le CAFDES ainsi

réformé est désormais accessible par la voie de la VAE

DÉCRET DU 12 JANVIER 1976

> CRÉATION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ



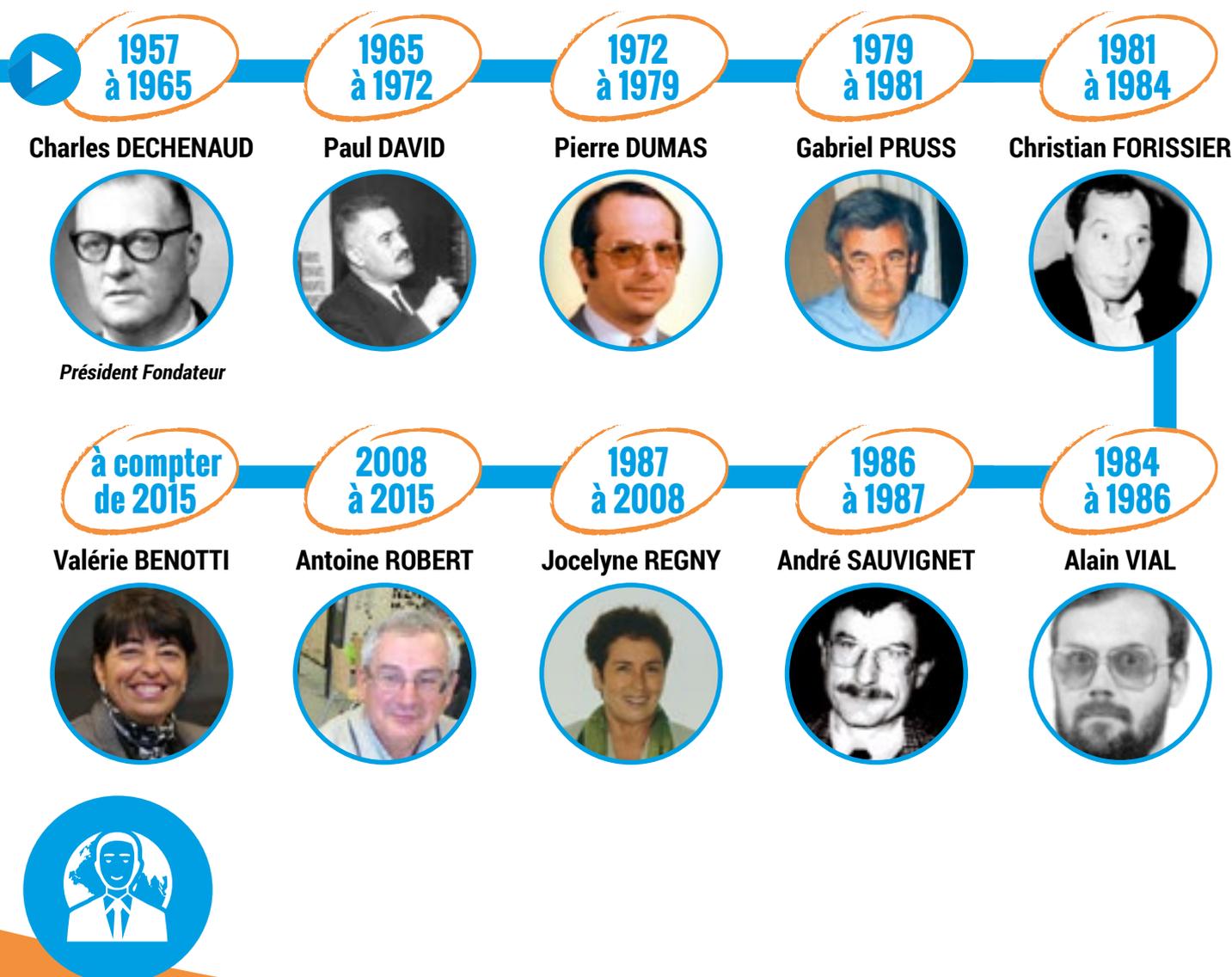
Les grandes figures Adapei Loire

Ils ont fait de grandes choses pour Adapei Loire

C'est à l'initiative de six parents que la première action fondatrice d'Adapei Loire a été menée. En effet, en 1957, confrontés à l'absence d'établissement pour accueillir leurs enfants handicapés, ils se regroupent et décident d'ouvrir une classe à Méons, St Étienne. Par la suite, l'association n'a cessé de se développer grâce à des volontés de personnalités généreuses et engagées. Aujourd'hui, Adapei Loire compte 56 établissements pour un total de 2 222 places ! Le 60^{ème} anniversaire de l'association est l'occasion de mettre en lumière quelques figures qui ont grandement compté.

Par Rolland Cortot, Directeur Général Adapei Loire

Les présidentes et présidents Adapei Loire





Conversation avec Pierre DUMAS

Pierre DUMAS, 84 ans, nous a livré, avec ses mots, des souvenirs parfois lointains au cours d'un long entretien réalisé à proximité de sa résidence pour seniors, à Montrond les Bains, où il réside désormais. Ses souvenirs sont tous connotés de la richesse de la relation qu'induit le handicap tant à l'égard de l'autre qu'au sein même des relations intrafamiliales

Militant actif, pionnier de l'action familiale, Pierre DUMAS a été Président de l'association de 1972 à 1979, et Administrateur de l'UNAPEI de 1979 à 1982.



Pouvez-vous nous raconter votre premier contact avec Adapei ?

Dans les mois qui ont suivi la naissance de notre fils Jean-Pierre, notre réaction a été de penser qu'il ne devait pas être le seul dans ce cas (trisomie).

Je suis donc allé voir l'institutrice de l'école du quartier, à St Chamond pour lui soumettre la question de la scolarisation de Jean Pierre.

Cette institutrice m'a aussitôt mis en rapport avec une famille de Rive de Gier, qui était confrontée à la même situation. Quelques jours après, nous recevions à notre domicile une dame dont le fils était accueilli au Jardin d'Enfants de Méons, premier établissement ouvert par l'Adapei de la Loire, le 1er avril 1958.



Quel a été le parcours de votre fils au sein d'adapei ?

C'est grâce à ce parent, que nous avons pris contact avec Méons : « il n'y avait qu'un éducateur ! » se plaît à souligner Pierre DUMAS.

Jean-Pierre (4 ans) est admis rapidement dans l'établissement. Nous sommes soulagés et contents pour lui. Il y passe quelques années, utilisant quotidiennement le ramassage organisé depuis la Vallée du Gier.

Puis il est admis à La Cula, où il s'intègre

également sans problème.

Par la suite, il intègre l'IMPRO de Grand Croix puis l'ESAT de St Chamond installé dans une rue proche du lycée.



Quelles ont été vos relations avec les autres familles ?

La dame qui nous avait contactés nous informe, mon épouse et moi, qu'une permanence de l'Association est organisée une fois par mois à St Chamond. Nous nous y rendons et faisons ainsi la connaissance de M. DECHENAUD, qui tient cette permanence. Bien vite, M. DECHENAUD me passe le relai, après m'avoir informé et formé sur la façon d'accompagner les familles qui étaient concernées par le handicap de leur enfant et surtout sur le rôle que j'avais à tenir auprès de toutes celles et ceux qui ne franchissaient pas le seuil de la porte de la permanence de l'Association. Ce fut pour moi une rencontre fondatrice.



Comment se déroulait l'action familiale sur le terrain ?

Je me rappelle cette maman d'un enfant handicapé avec laquelle Mlle ALLIGIER, alors Directrice du Centre de La Cula, avait beaucoup de difficultés à entrer en contact avec elle.

Je me suis donc rendu à son domicile,

la porte s'est entrebâillée doucement : j'ai alors coincé mon pied devant cette porte pour éviter toute tentative éventuelle de fermeture intempestive, ce qui m'a permis d'expliquer à cette maman qui j'étais, ce que je faisais, que j'avais un fils qui était admis également à la Cula.... La porte s'est alors ouverte largement, j'ai pu ainsi parler un long moment avec cette famille. L'enfant a été admis à La Cula et les relations se sont ainsi considérablement améliorées avec Mlle ALLIGIER.

J'ai, ainsi, beaucoup œuvré sur le terrain, portant la « bonne parole » auprès des familles isolées.



L'association avait-elle une présence départementale ?

St Chamond disposait d'une permanence de l'action familiale tout comme St Étienne. Par la suite, des sections associatives se sont développées à Roanne, Charlieu et Montbrison avec la mise en place des délégués familiaux.

Comment en êtes-vous venu à présider Adapei Loire ?

J'ai, à cette époque, été assez rapidement considéré, sous la présidence de M. DECHENAUD, comme le responsable de l'action familiale et, en 1972, j'ai accepté la présidence de l'association.

Je me souviens d'un débat en Conseil d'Administration à propos d'un week-end organisé par le groupe loisirs à la Valla en Gier. Les administrateurs s'étaient offusqués de cette initiative et m'avaient posé la question : « le séjour est-il mixte ? » J'ai répondu que...oui.

Les débuts de ma présidence ont été marqués, effectivement, par la mise en place des loisirs pour les jeunes adultes et par notre participation au congrès sur le handicap mental à Nairobi (Kenya). J'ai défendu le projet d'une présence d'adultes de nos établissements lors de ce congrès.

Et puis, il y a eu aussi l'Assemblée Générale de l'UNAPEI organisée par notre

association en 1977, à la comédie de St Étienne !

Avec le recul, avez-vous des regrets ?

Même si j'ai tenté de comprendre la nécessaire évolution d'AVL (Adapei Vacances Loisirs)*, je n'ai jamais accepté la séparation entre AVL et l'Adapei. D'ailleurs j'ai voté contre. Les loisirs constituaient un apport essentiel de contacts, de nouveaux horizons, de générosité, d'enthousiasme de la part des jeunes animateurs qui savaient révéler les richesses humaines insoupçonnées de nos enfants.

*AVL s'appelle désormais « Association Vacances Loisirs ».

Avez-vous un conseil quant au développement de l'association à l'avenir ?

La force de l'association ce sont les parents. Il est indispensable de préserver

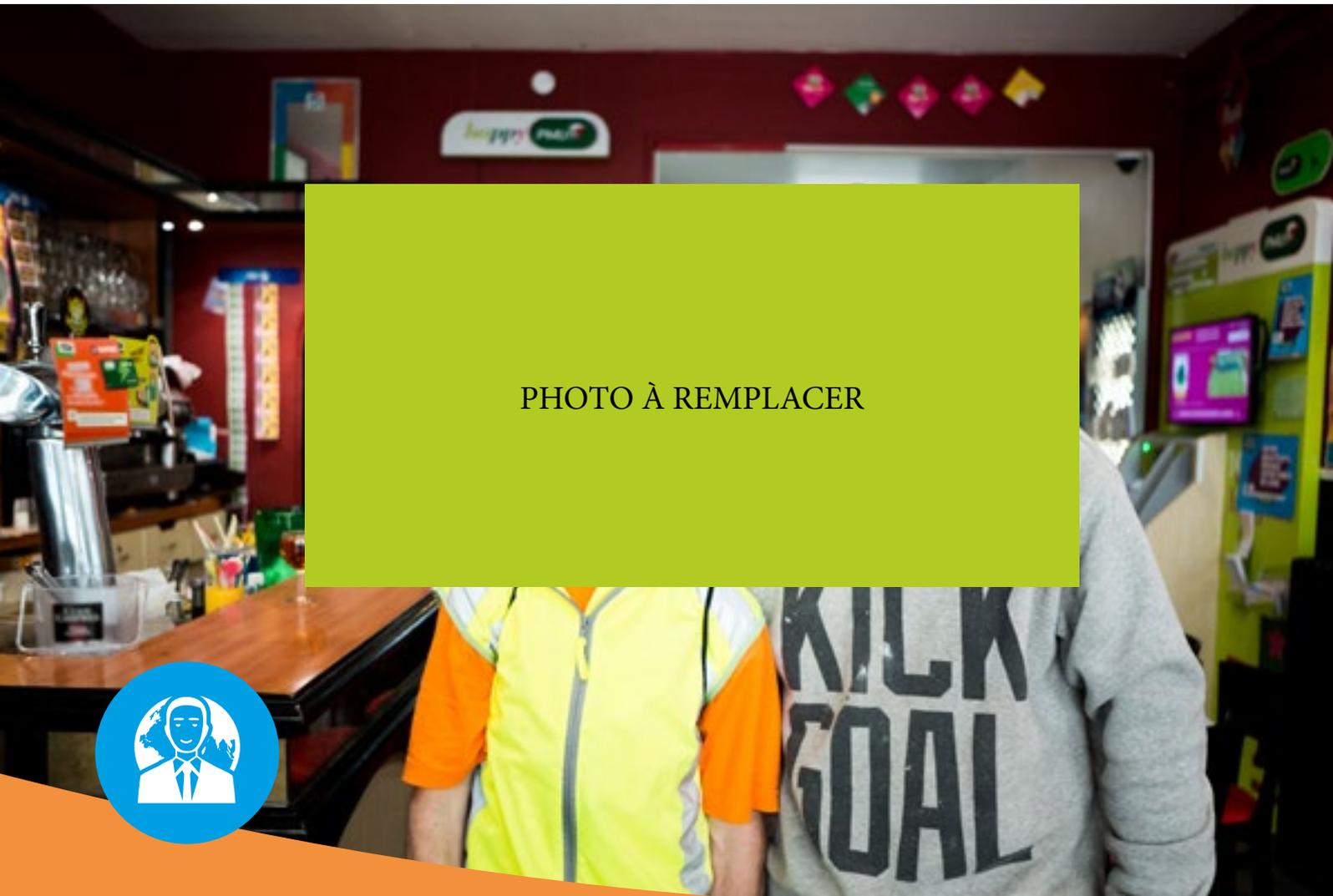
la proximité, les échanges avec eux et de favoriser la relation avec les parents nouveaux venus.

La fratrie, unie et bienveillante, a un rôle déterminant dans l'accompagnement et l'épanouissement de la personne handicapée.

La fratrie est une chance pour l'enfant, quel qu'il soit.

Quant à l'accueil de « nouveaux publics », je suis confiant dans le rôle que l'association pourra jouer à leur égard.

PHOTO À REMPLACER





Madame REGNY

21 années
de présidence

Après les « pionniers »

Un peu plus de 10 ans après les 3 D (DECHENAUD – DAVID – DUMAS), c'est une femme qui prend les rênes de l'Adapei de la Loire. Les pionniers siègent encore au Conseil d'Administration mais la nouvelle Présidente n'entend pas faire de la figuration.

Son expérience d'administrateur (élue en 1980), de Secrétaire Départementale (81), de Vice-Présidente (84-85), de Présidente Adjointe (86) lui confère une légitimité naturelle pour devenir Présidente, en octobre 1987.

Impliquée activement dans les dispositifs d'orientation des enfants handicapés de l'époque (CCPE – CDÉS), la Présidente entreprend très tôt, au nom de l'association, une lutte politique auprès des élus (Députés, Sénateurs, Conseil Général,...) pour faire entendre la voix des parents d'enfants et d'adultes handicapés du département, qu'il s'agisse de la scolarisation des plus jeunes, de la création de CAT et d'ateliers protégés, des vacances et des loisirs, d'autisme ou de vieillissement.

Madame REGNY porte ainsi le plus haut possible la voix des parents, faisant de sa fonction une Présidente « audible et visible » dans le concept médico-social départemental.

▶ Madame REGNY assumait, d'octobre 1987 à juin 2008, la Présidence de l'Adapei.

Vingt et un ans d'actions politiques qui ont fortement marqué le développement de l'association et son rayonnement.

Olivier, « l'enfant soleil »

La naissance d'Olivier, enfant trisomique, a été déterminante dans l'implication associative de Madame REGNY et de son époux, qui a siégé également au Conseil d'Administration de l'Association. C'est au moment où Madame REGNY quitte la présidence de l'Adapei qu'il choisit de s'engager dans l'action politique communale, en devenant d'abord Maire de Balbigny puis Président de la Communauté de Communes de Balbigny (2008). Lorsque Madame REGNY évoque le parcours de leur fils Olivier, de l'école maternelle, de l'IME de Chantalouette en passant par l'école primaire de Tardy Vergnette à St Étienne, puis le CAT de Feurs et le Foyer d'hébergement du Maroly, elle exprime une reconnaissance émouvante à l'égard de ces enfants différents et de leurs familles, dont les histoires se ressemblent toutes.

« L'histoire d'une jeune femme qui connaît ce moment magique de la naissance d'un enfant et puis... C'est notre secret. Il est devenu notre « enfant soleil », il nous a tant appris » dira-t-elle lors de sa remise des insignes de la légion d'honneur par Monsieur le Préfet de la Loire, le 28 juin 2008.

Monsieur ALEXANDRE

Son mandat aura été fortement marqué par la présence à ses côtés d'un personnage, Monsieur ALEXANDRE.

Après une longue carrière militaire, le Colonel ALEXANDRE est venu rejoindre

l'association pour militer aux côtés des enfants et adultes déficients intellectuels. Président de la section de l'Ondaine, il s'est rapidement investi au niveau des instances politiques de l'Adapei. Successivement, il réorganise le CHSCT, préside le comité d'entreprise, engage une démarche qualité en matière de sécurité et d'ergonomie des CAT et devient le « Monsieur Sécurité » reconnu par la CRAM, qui, par ailleurs, le médaillera. Monsieur ALEXANDRE a joué un rôle primordial dans la politique de formation du travail adapté.

Il a supervisé pendant de longues années le SERDT (Service d'Etude et de Recherche du Travail) et présidé cette instance, devenue aujourd'hui la Commission du Travail Adapté. Il a longtemps représenté les adultes à la COTOREP et l'Association en CCAS.

Aux côtés de la Présidente REGNY, Monsieur ALEXANDRE a joué un rôle de tout premier plan, distillant auprès d'elle sa vision de l'organisation future et épaulant la Présidente dans la première restructuration technique du siège avec la constitution des groupements et lui apportant un soutien loyal et sans faille. « Homme de discrétion, de générosité et d'abnégation » (Madame REGNY), Monsieur ALEXANDRE nous a quittés le 6 avril 2007.



**“C'est parce que tout a bien commencé qu'il y a tant à faire”
(Charles DECHENAUD)***

La succession des pionniers a été effectivement assurée par différents présidents.

C'est véritablement sous la présidence de Jocelyne REGNY (1987-2008) que s'exprime la créativité de l'association avec une stratégie de développement intense.

Entre 1987 et 2008, c'est en moyenne 2 nouveaux établissements qu'ouvre chaque année l'association !



L'innovation au cœur de la stratégie associative

Outre l'accroissement quantitatif du dispositif d'accueil, l'essor de l'Association sous la présidence REGNY se caractérise également par une stratégie de l'innovation dans de multiples domaines.

• La scolarisation

En 1990, dans le champ de la scolarisation, par exemple, la création d'une classe intégrée de deux niveaux, en collaboration avec le GEIST 21 (aujourd'hui devenu Association Trisomie 21) à MONTBRISON. C'est aussi la période de la mise en place des Annexes XXIV (parution du décret du 27 octobre 1989) qui viennent apporter, de façon très précise, les dispositions réglementaires obligatoires minimales pour le fonctionnement, notamment, des Instituts Médico-Educatifs.

• Le vieillissement

Dès 1991, l'Adapei de la Loire se penche déjà sur la question du vieillissement des personnes handicapées mentales en organisant, à St Etienne, deux journées régionales de réflexion et d'échanges les 25 et 26 avril.

• Les vacances

Le service vacances est rattaché directement au siège de l'association. Il a alors 20 ans. Deux ans plus tard, l'Adapei décide de l'ériger en association « jumelle » pour organiser et gérer les camps et colonies de vacances au profit des enfants et jeunes adultes handicapés mentaux.

• L'autisme

C'est également en 1991 que l'association organise les premières formations des professionnels accompagnant des enfants autistes, à la méthode TEACCH.

« J'ai été bouleversée par la rencontre avec les parents d'un enfant autiste » [Mme REGNY].

C'est la période de la création des sections « autismes » dans les IME.

Le premier colloque ligérien sur l'autisme sera organisé par l'association en octobre 2002 à Balbigny.

• Les groupements

1992 marquera une étape importante dans la structuration de la gouvernance et de la dirigeance de l'association, avec la mise en place des groupements d'établissements. Ainsi 9 groupements sont créés :

- 2 groupements pour les établissements d'enfants
- 3 groupements pour les CAT
- 4 groupements pour les établissements d'adultes

C'est cette constitution des groupements qui rendra possible, 15 ans plus tard, en 2007, l'évolution de l'organisation en territoires, complexes, etc...



• Le travail adapté

La politique conduite par l'Adapei de la Loire, en matière de création de places de CAT, l'a conduite (dès 1988) à prendre en compte, à travers la création des sections spécialisées de CAT, la question essentielle de l'adaptation et de la désadaptation progressive du travailleur handicapé à ses différents postes de travail.

L'importance du travail adapté dans l'accompagnement des adultes l'amène également, pour honorer ses travailleurs, à développer dès 1994, la 1^{ère} remise des médailles du travail en janvier par M. Pascal CLEMENT, Garde des Sceaux, M. DAUBIGNY, Préfet de la Loire et M. Lucien NEUWIRTH, Président du Conseil Général, dans les salons de la Préfecture.

Cette cérémonie se perpétue encore actuellement, au même endroit et avec le concours de la Sous-Préfecture de Roanne, au rythme d'une remise de médailles tous les deux ans environ.

Le travail adapté demeure encore

aujourd'hui le support de l'accompagnement pour une personne sur deux accueillie au sein de l'Association.

Avec ses 1000 places d'ESAT, Adapei Loire dispose d'un des plus importants potentiels de production associatif en France.

• La ferme thérapeutique de Chalain d'Uzore

C'est en 2001 que l'association acquiert le domaine de Chalain d'Uzore. Rattaché aujourd'hui au "Foyer du Pré du Palais", cet équipement fonctionne en espace d'apaisement pour l'ensemble des établissements de l'association.

Il est appelé à évoluer, dès 2018, en tant que « village de répit » à destination des familles, des aidants et à perpétuer la tradition d'un lieu de vacances pour les personnes en situation de handicap.

• La contractualisation

En 2006, Madame REGNY signe avec le Conseil Général de la Loire le premier

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Il en ira de même, un an plus tard, avec l'Etat.

Ce contrat intervient au moment où l'association réactualise son projet associatif, lequel mentionne, pour la première fois, la nécessité d'une ouverture de l'Adapei sur d'autres partenaires et, notamment tous les opérateurs du soin (CHU,...). C'est d'ailleurs en 2006 qu'est conduit par le service génétique du CHU de St Étienne la première étude sur l'évolution de l'état de santé et l'autonomie des porteurs de trisomie 21. En 2007, l'Adapei s'associe également à d'autres partenaires pour créer le réseau de santé bucco-dentaire ligérien.

C'EST EN 2008...

... que la Présidente « au gant de velours » a reçu des mains de M. le Préfet, la médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Une distinction que M^{me} REGNY a spontanément partagée avec l'ensemble de l'Association.



2

2017 : Tour d'horizon d'Adapei Loire aujourd'hui



**Les dispositifs actuels
d'accompagnement | 25-30**



Les bénéficiaires | 31-41



Les professionnels | 42-45



Les bénévoles | 46-49



Les chiffres-clés | 50

Les dispositifs actuels d'accompagnement

Pour accompagner le parcours de vie, répondre aux demandes de la personne en situation de handicap, lui permettre d'expérimenter, d'essayer avant de s'engager, Adapei Loire propose différentes prestations d'accompagnement qui visent à organiser la continuité entre les dispositifs de droit commun et le milieu spécialisé ou adapté.



Enfance et adolescence

L'accompagnement des enfants et des adolescents s'articule autour de la **scolarisation**, de la **professionnalisation**, et du **soin**. Les soins peuvent être délivrés par les professionnels de l'établissement ou par des professionnels externes.

Adapei Loire promeut toutes les formes de scolarisation, de l'école de proximité en milieu ordinaire, à la classe intégrée dans l'IME (Institut Médico-Educatif).

Cette scolarisation s'inscrit dans le cadre des **conventions avec l'Éducation Nationale**.

Pour les adolescents, la **découverte des métiers** prend différentes formes.

Elle peut être organisée dans un milieu adapté (ESAT : Établissement et Services d'Aide par le Travail ou Entreprise Adaptée) ou dans le milieu ordinaire, par une immersion collective, sous forme de stage, voire d'apprentissage.

Habitat résidentiel ou médicalisé

Adapei Loire propose des **lieux d'habitat offrant différents niveaux d'inclusion** dans le tissu social de proximité ou la cité, allant de la structure collective (foyer) à des appartements disséminés dans les dispositifs de droit commun.

Les prestations proposées s'articulent autour de des actes de la **vie quotidienne**, de la **participation sociale** (loisir, culture) mais aussi du **soin** dans les structures médicalisées de type FAM ou MAS (Foyer d'Accueil Médicalisé ou Maison d'Accueil Spécialisée).

Accompagnement à domicile

Pour les personnes qui vivent à domicile, les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) offrent des **prestations d'accompagnement graduées** au regard de l'autonomie de la personne et de ses besoins, en termes de participation sociale ou d'aide dans les actes de la vie quotidienne.

Travail adapté

Les ESAT et EA assurent **l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle et économique**.

Il offrent des prestations d'accompagnements sur des postes de travail adaptés, internes ou externes à l'établissement, permettant à chacun en fonction de ses capacités de s'inscrire dans une logique de **parcours professionnel**, mais aussi d'**évolution sociale** et d'**épanouissement personnel**.

Ils mettent en œuvre des actions de **formation** visant la professionnalisation et la reconnaissance des savoirs faire professionnels des ouvriers. Ils favorisent le travail dans le milieu ordinaire par la réalisation de prestations de services, de mises à disposition collectives avec un encadrement, ou mises à disposition individuelles.



ZOOM sur

LES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS

Adapei Loire met en œuvre un dispositif complet pour accompagner de plus de 300 enfants sur tout le territoire ligérien :

- 6 IME implantés sur les secteurs du Roannais, la Plaine du Forez, le Stéphanois et la Vallée du Gier
- 1 SESSAD en Centre Forez
- 1 SESSAD qui ouvrira prochainement sur Roannais

Qu'est-ce qu'un Institut Médico Éducatif (IME) ?

Un Institut médico-éducatif (IME) est un établissement d'éducation spécialisée, adapté pour les enfants et adolescents porteurs d'une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, avec ou sans troubles associés, âgés de 3 à 20 ans.

Ils y sont orientés par la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) après que leurs besoins et leurs capacités aient été évalués par l'équipe pluridisciplinaire, qui a pour mission d'élaborer le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant. Les IME assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants et adolescents accueillis.

L'objectif est de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et physiques, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle des enfants et adolescents.

Elle tend ainsi à assurer leur inclusion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Les équipes pluridisciplinaires de ces établissements sont constituées de professionnels diplômés, concourant à la mise en œuvre d'un accompagnement global qui comporte :

- l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent
- les soins, les rééducations et le suivi thérapeutique
- la surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap
- l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à la culture
- des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.

Les jeunes adultes peuvent être maintenus au sein de l'IME au-delà de 20 ans, s'ils ne peuvent être immédiatement admis dans les établissements pour adultes handicapés désignés par la CDAPH – au titre de « l'amendement Creton ».

Qu'est-ce que le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ?

Structure médico-sociale composée d'une équipe pluridisciplinaire agissant sous l'autorité de l'ARS et financée par la Sécurité Sociale,



le SESSAD **accompagne des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans** « présentant des situations de handicaps avec troubles associés ».

Le SESSAD a pour objectif le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu ordinaire de vie et d'éducation par un soutien spécialisé.

Son action est orientée, selon les âges, vers :

- une intervention précoce auprès des enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil, l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, le traitement et la rééducation qui en découlent...
- le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie, soit un dispositif comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.
- un appui personnalisé pour un accès aux dispositifs de droits communs, les loisirs, la culture.





ZOOM sur

2 STRUCTURES DE TRAVAIL AU SERVICE DU HANDICAP

L'accès à l'emploi constitue l'un des droits fondamentaux des personnes handicapées que la loi de 2005 vise à garantir, et participe à l'inclusion de ces personnes dans la vie de la société.

Dans le paysage du travail en milieu protégé et adapté, 2 types d'accompagnement existent :

Q L'E.A (Entreprise Adaptée)

appelée auparavant « Atelier protégé » : qui accueille généralement un public dont le handicap « constitue un frein à l'embauche en milieu ordinaire mais qui n'est pas lourd au point de nécessiter un accompagnement médico-social permanent au sein d'une institution ».

Q L'ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail)

appelé auparavant « CAT », qui accueille des personnes handicapées dont il a été reconnu qu'elles n'étaient pas capables « momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire

ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante » (art. L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles).

	EN ESAT	EN E.A.
Type d'établissement	Établissement Médico-Social	Entreprise à but social
Qualité de la personne	Usager	Salarié (droit commun)
Milieu dit...	Protégé	Ordinaire
Orientation CDAPH	« ESAT » avec ou sans hébergement	Milieu ordinaire / entreprise adaptée
Procédure d'admission	Passage en CAOS	Recrutement sur CV + entretien + soumission à la DIRECCTE
Type de contrat	CAST (Contrat d'Aide et de Soutien par le Travail)	CDD ou CDI
Rémunération	De 55 % (minimum) à 70 % (maximum) du SMIC, aide au poste incluse	100 % du SMIC minimum
Durée du travail maximum	32 heures + 6 heures d'activités de soutien	De 16 à 35 heures
Financement	Établissement financé à 80 %	Financement par service d'État sous suivi et contrôle de la DIRECCTE



LES ESAT

Avec 11 structures de ce type réparties sur l'ensemble du département, c'est plus de 900 travailleurs handicapés qui bénéficient d'un travail adapté, et de tous les accompagnements nécessaires à leur évolution et à la reconnaissance de leurs compétences.

Aujourd'hui, les ESAT sont reconnus pour leur savoir-faire, et sont en capacité d'offrir une très large gamme de services et métiers, ce qui permet d'apporter une réponse personnalisée à chaque demande des entreprises, et instaurer avec celles-ci un véritable partenariat.

Si dans les décennies antérieures, la majorité des établissements proposait essentiellement des travaux de conditionnement, Adapei Loire a su évoluer et donner les moyens à ces structures pour se spécialiser dans de nouveaux services et métiers : entretien d'espaces verts, nettoyage de locaux, fabrication de palettes, blanchisserie, mécanique, soudure, nettoyage de véhicules, couture industrielle, restauration, routage, reprographie, mise à disposition de personnel...

Accompagnements spécifiques en ESAT

L'ESAT accueille des travailleurs handicapés dont les capacités ne leur permettent pas (d'après la CDAPH) de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

En tant qu'ESAT, l'établissement se doit de proposer aux personnes accueillies, non seulement un travail (comme support au développement des compétences) mais aussi différents services et activités. Si besoin, l'utilisateur peut donc bénéficier de soutien auprès de l'équipe pluridisciplinaire (psychologue, psychiatre, psychomotricien, assistante sociale...).

L'utilisateur, au cœur du dispositif, est réellement acteur de son projet : après avoir choisi son secteur d'activité, l'ouvrier d'ESAT est invité à définir son projet professionnel chaque année au cours d'une réunion avec les différents responsables de son accompagnement médico-social. C'est à cette occasion que des décisions d'éventuels changements d'atelier, d'établissement ou de mise à

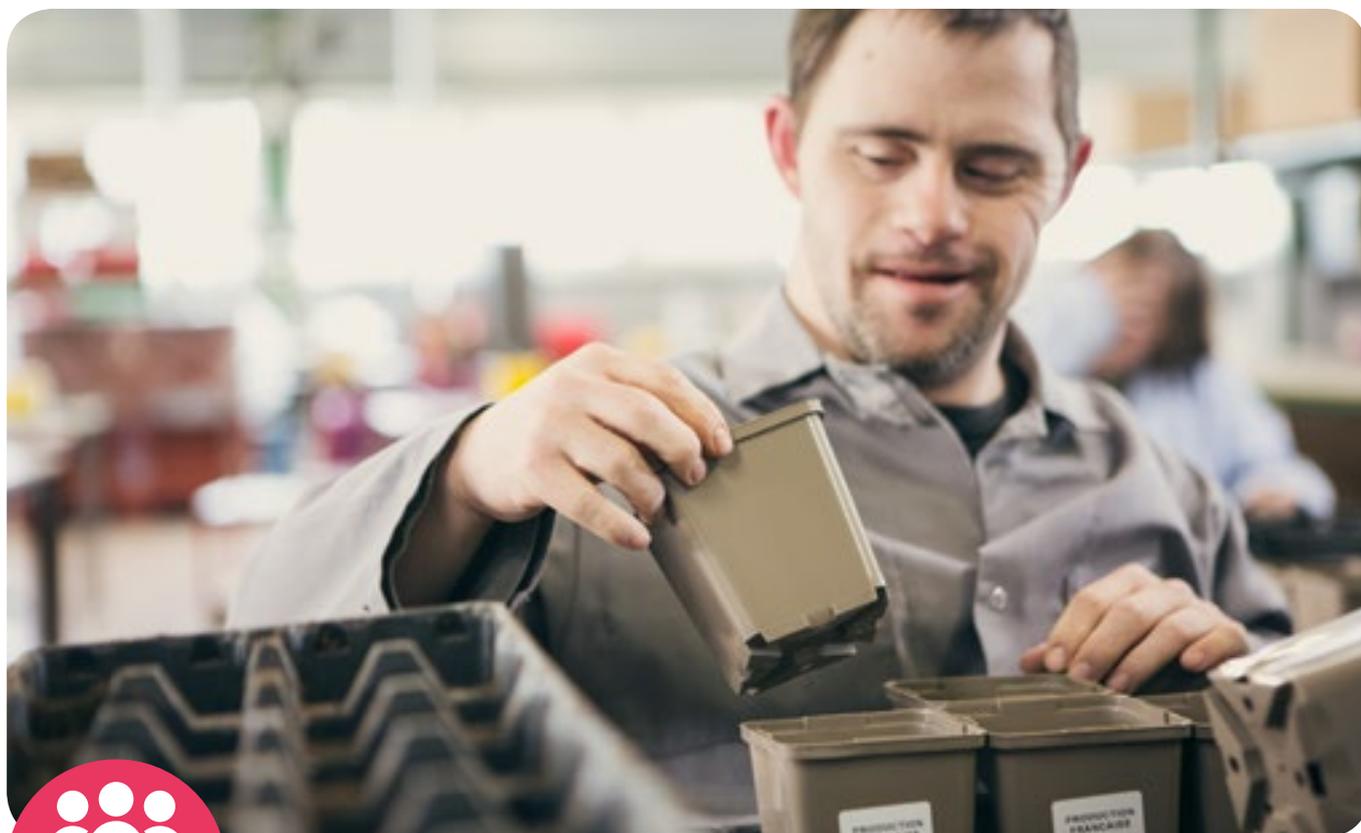
disposition en entreprise sont validées. Des actions d'apprentissages sont également proposées au sein des ESAT, ainsi qu'à l'extérieur (notamment depuis 2008), afin de permettre aux usagers d'acquérir de nouvelles connaissances, et de valoriser leurs compétences.

Objectifs

L'objectif principal d'un ESAT est de proposer un travail (dans le domaine de choix et de compétences de la personne) et des activités de soutien afin de développer ses acquis et gagner en autonomie et polyvalence.

Pour certains, la mise à disposition collective est un objectif, une première étape, qui peut ensuite évoluer vers une mise à disposition individuelle. L'ouvrier d'ESAT se rend alors seul sur son lieu de travail, mais reste sous la responsabilité de l'établissement qui maintient un accompagnement individualisé.

Dans de rares cas, une embauche est proposée par l'entreprise.





Aujourd'hui, Adapei Loire compte 5 Entreprises Adaptées : APM, APRONET, ASPRONA, EVS, HLS.

Celles-ci mettent en œuvre de multiples savoir-faire : nettoyage des locaux, entretien Espaces Verts, commercialisation de consommables et restauration.

La souplesse et la réactivité dont elles font preuve leur permettent de prendre une place importante dans le paysage économique local.

Accompagnements spécifiques en E.A.

Les EA sont composées à 80 % de travailleurs handicapés (quel que soit le type de handicap), les 20 % restant pouvant être occupés par des salariés n'étant pas en situation de handicap.

Les travailleurs handicapés étant de véritables salariés (CDD ou CDI), les activités de soutien (présentes en ESAT) n'existent pas dans ce type de structure. L'adaptation au handicap se fait par le biais d'une organisation et de postes de travail adaptés.

Il existe néanmoins un accompagnement spécifique pour soutenir et accompagner l'émergence du projet du salarié. Celui-ci peut entreprendre un véritable parcours professionnel grâce à l'acquisition d'une nouvelle expérience, de nouveaux apprentissages, et de la valorisation de ses compétences.

Objectifs

L'Entreprise Adaptée est un lieu d'insertion à part entière. Sa vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation du projet professionnel du salarié en situation de handicap, en vue de sa valorisation et de sa mobilité.

L'embauche dans une entreprise du milieu ordinaire est donc un projet possible.



INNOVANT : LE SERVICE D'EMPLOI ACCOMPAGNÉ



L'unité de travail Service d'emploi accompagné

Après l'orientation de la MDPH, la personne intègre le SEA. La gestion administrative (contrat d'aide et de soutien, rémunération...) est assurée par l'ESAT de Bel Air. Afin de borner la durée du parcours sur l'unité de production, la durée du contrat d'aide et de soutien est fixée à un an, renouvelable pour un an si le parcours de la personne le nécessite.

Un local basé sur l'ESAT de Bel Air est dédié à cette unité de travail spécifique, mais clairement distingué de l'ESAT de par sa localisation sur le site. Dans cet espace, une activité de production est installée, proposant au départ un travail dans un cadre contenant et rassurant, non soumis à la prévalence de la production et du résultat.

En parallèle à cette unité de production, un dispositif de mise à disposition en entreprise, permet aux personnes de faire un pas de plus vers le travail en milieu ordinaire.

Depuis Septembre 2015, un dispositif d'inclusion par le travail, au bénéfice de personnes en situation de handicap psychique, a ouvert ses portes dans le quartier de Bel Air, à S'-Étienne.

À une époque où les exigences du monde du travail et l'accroissement du chômage rendent les perspectives d'embauche plus complexes, Adapei Loire, en partenariat avec LIFT (Lieu d'Insertion et de Formation par le Travail), le Centre de Réhabilitation et les Services de Psychiatrie du CHU ont finalisé le projet de création du Service d'Emploi Accompagné.



La mise à disposition en entreprise

Elle permet de développer une activité de sous-traitance sur site qui favorise l'immersion des personnes en milieu ordinaire, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, un apprentissage à la gestion de la maladie et des angoisses, ainsi que l'identification des personnes par l'employeur dans des perspectives de recrutement interne.



Accompagnement durant l'emploi sur l'unité SEA

L'accompagnement est permanent et continu, avec un encadrement de l'activité de production sur le SEA, ainsi qu'un suivi des mises à disposition en entreprise, assurés par deux salariés de l'Adapei, mais aussi avec la poursuite de l'accompagnement socioprofessionnel géré par LIFT, en lien avec les services de psychiatrie du CHU.



Accompagnement à la sortie du dispositif

Le dispositif mis en place vise à permettre un accès à l'emploi pour les personnes qui suivent le parcours, avec différentes pistes possibles :

- Embauche via les circuits habituels (Pôle-Emploi, intérim, contrats aidés...)
- Embauche par les entreprises qui ont employé des personnes en détachement, ou par des structures d'insertion.

Néanmoins, il est possible que certaines personnes, bien qu'ayant les prérequis, ne parviennent pas à accéder à un emploi, car la situation économique n'y est pas propice. D'autres risquent de quitter le dispositif en cours de parcours, parce qu'il s'avère que l'accès à l'employabilité est prématuré à ce stade de leur projet, et que celui-ci est à redéfinir. Dans ce cas-là, une nouvelle étape d'accompagnement sera alors proposée par LIFT.



Les bénéficiaires

Zoom sur des parcours de vie au sein d'Adapei Loire

L'action Adapei Loire est entièrement tournée vers ses bénéficiaires et leurs familles. Par la diversité de son dispositif d'accompagnement et la pluralité de son offre d'hébergement, l'association favorise les parcours de vie des personnes et le respect des droits et des choix des personnes accompagnées. Ce soixantième anniversaire est l'occasion de rendre hommage aux bénéficiaires et de mettre en lumière certains parcours.



Brigitte

Une vie variée et épanouie

64 ans, retraitée, fréquente Adapei Loire depuis 1970
par Fabienne JACQUET

Brigitte a vécu dans sa famille jusqu'à l'âge de 16 ans. C'est en 1970 qu'elle rejoint Adapei Loire ; Brigitte intègre alors l'IMPRO de Valfleury qui a ouvert ses portes tout juste un an auparavant. Elle y rencontre un groupe de jeunes filles : Maryline, Odette, Véronique et les autres !

La vie active

Après l'IMPRO, Brigitte prend part aux activités créées dans un CAT*. Elle participe d'abord à un élevage de lapins dans la ferme, puis à la confection des truffes, vendues à la période de Noël, puis elle rejoint le service « buanderie » du CAT.

En 1991, l'IMPRO ferme et les chambres laissées vacantes sont occupées par de nouveaux arrivants. C'est à ce moment que Brigitte rencontre son ami, John.

En 1993, le CAT où Brigitte travaille déménage à St Étienne car les locaux n'étaient plus adaptés. Cela modifie son quotidien, car elle qui continue à vivre à Valfleury, prend désormais le bus tous les jours

de la semaine pour se rendre au CAT de St Étienne. Cela l'oblige à se lever tôt, mais elle retrouve ses amis les soirs et week-end. Outre ses collègues du CAT, Brigitte fréquente également les bénéficiaires du SAJ de Valfleury (créé dans les locaux vacants du CAT de Valfleury).



> Brigitte avec l'équipe de basket de Valfleury en 1988

La retraite

En 2007, fatiguée de travailler en buanderie, elle bénéficie d'une retraite anticipée et intègre le SAJH de Valfleury (Service d'Accueil de Jour avec Hébergement) et partage son quotidien avec 34 autres personnes qui, comme elle, ne peuvent

ou ne veulent plus travailler.

Brigitte Grange a 64 ans depuis quelques semaines. Elle réside désormais au Foyer de vie Le Jarezio, à St Paul en Jarez... Brigitte peut profiter du parc arboré dès qu'il fait beau. Elle est très contente car elle a une grande chambre, dont elle a choisi la couleur, elle a propre salle de bain... Brigitte est toujours ravie de la faire visiter à ceux qui le lui demandent...

*Centre d'Aide par le Travail, aujourd'hui appelé EASAT





Josette & Jean-Luc

39 ans de vie de couple en structure d'hébergement

Retraités, fréquentent Adapei Loire depuis 1976 (Josette) et 1977 (Jean-Luc)
par Mickaël Chapot

Vieillir ensemble

Comme tous les couples qui s'inscrivent dans une continuité, Jean-Luc et Josette se sont questionnés sur ce qu'ils attendaient de leur vie commune. Ils ne souhaitaient pas avoir d'enfants. « On est bien ensemble et cela nous suffit ». Ils ont évoqué le mariage. Au-delà de l'union, l'idée de se marier s'est posée pour répondre à leur souhait de vieillir ensemble, car à l'époque, les Foyers de travailleurs n'hébergeaient que des travailleurs d'ESAT. Or, Josette devait être à la retraite avant Jean-Luc et il n'était envisageable ni pour eux, ni pour leurs familles, ni pour l'ensemble des professionnels qui les entouraient qu'ils soient séparés du fait d'un changement de cette situation.

Ainsi, il a fallu innover en proposant à Jean-Luc et Josette de déménager et d'aller vivre au foyer le Pré du Palais dans un autre quartier de Montbrison. En effet, cet établissement a la particularité de proposer un hébergement tant à des personnes travaillant en ESAT, qu'à des retraités, qu'à des personnes n'ayant jamais pu accéder à un travail adapté.

Ainsi, depuis 6 ans, ils résident au foyer du Pré du Palais, établissement plus adapté à leur vieillissement, tout en respectant leur vie de couple et leurs habitudes de vie grâce à la mise à disposition d'un studio au sein de l'établissement.

Josette a appris à accepter que Jean-Luc prenne le car sans elle le matin pour se rendre à l'ESAT tandis qu'elle va rejoindre les éducateurs du Service d'Accueil de Jour pour vaquer à ses activités.

Quand on leur demande la recette de cette belle union, ils disent « Pour nous, c'est important d'être ensemble, on est bien et on souhaite que cela soit toujours comme ça, même quand on sera vieux ».

La rencontre

Josette a été embauchée à l'ESAT de Montbrison en 1976, elle avait alors 22 ans. Pour qu'elle puisse vivre à proximité de son travail, une place au foyer d'hébergement de Beauregard lui est proposée. Jean-Luc, embauché en 1977, fera la rencontre de Josette dans ce foyer où il est également hébergé. Ils tombent rapidement amoureux l'un de l'autre.

Ce foyer pour travailleurs a pour spécificité d'offrir un accompagnement en appartement au sein d'un HLM partagé avec d'autres locataires, au cœur du quartier de Beauregard. Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'intégration sociale et la participation citoyenne.

Un appartement en commun

Afin de respecter leur intimité, de limiter la contrainte de la vie en collectivité sur leur vie de couple, les professionnels leur proposent assez rapidement de partager le même appartement. Ils les accompagnent alors dans cette vie à deux, tant dans l'organisation quotidienne, l'autonomie que dans la gestion de leur relation, ceci en veillant en permanence à rester objectif, non intrusif et à respecter leurs choix.

Pendant 33 ans, ils vivent ensemble, partageant les tâches ménagères, les courses, l'apprentissage de la cuisine, tous les actes de la vie quotidienne étayés par une équipe éducative. Les professionnels occupent un apparte-

ment central à l'étage en-dessous du leur, un membre de l'équipe passe un temps de soirée chaque jour avec eux. De plus, à leur convenance, Josette et Jean-Luc peuvent venir partager des temps de vie en groupe et des activités avec les autres résidents du foyer. Ils organisent leurs week-ends successivement entre les visites dans la famille de Jean-Luc ou restent au foyer pour faire le marché de Montbrison le samedi matin.

À plusieurs reprises, il leur a été proposé de bénéficier du Service d'accompagnement à la vie Sociale de Montbrison (SAVS) et d'avoir leur propre appartement. Ils ont toujours refusé, se trouvant bien dans un foyer, avec un encadrement présent qui les rassure. De plus, leur vie intime a toujours été préservée et respectée par les autres résidents et les éducateurs, la collectivité ne leur a donc jamais pesée.

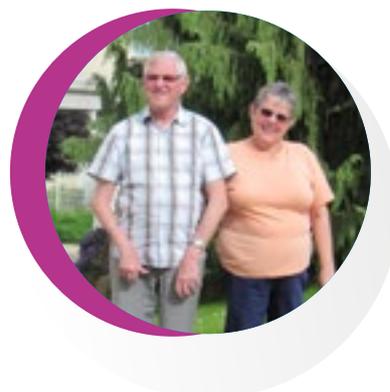
Les vacances

Ils partent toujours ensemble en séjour de vacances, mais là, ils sont contraints de faire chambre à part. En effet, de nombreux organismes de vacances n'offrent pas la possibilité d'accueillir des couples. Ils ne s'en formalisent pas, voient les côtés positifs et ils pensent maintenant que cela leur a permis de partager de bons moments avec d'autres personnes, en collectivité.



Marie-
Françoise

réside au FAM des Primevères
depuis 10 ans



Bernard

Une carrière exemplaire

68 ans, Retraité, fréquente
Adapei Loire depuis 1963

**UN PARCOURS
ADAPEI DE 46 ANS**

C'est en 1963, à l'âge de 14 ans, que Bernard arrive à l'IMPRO de Bel Air. Pendant six ans, il fait son apprentissage au travers des activités manuelles proposées. En 1969, il intègre le CAT situé sur le même site. Durant 40 ans, il travaille dans les ateliers de conditionnement et réussit à suivre l'évolution des activités proposées aujourd'hui en ESAT.

En 2006, il se porte volontaire pour faire partie d'une équipe de 8 travailleurs dans le cadre d'une mise à disposition collective. Il termine sa carrière à ce poste et prend sa retraite en juillet 2009.

Son visage s'illumine quand il évoque ces souvenirs lointains, cette époque où le travail était un support important, mais que du temps était réservé aux activités extra-professionnelles : le sport avec du volley, du basket, du ski en hiver, mais aussi des camps en été...

Bernard a accompli une carrière exemplaire. Il est conscient de ce que lui a apporté Adapei Loire durant toutes ces années : du travail bien sûr, une vie sociale, de l'aide dans certaines démarches... Et comme beaucoup de personnes, il a aussi rencontré sa compagne, Martine, sur son lieu de travail, et aujourd'hui ils profitent ensemble d'une retraite bien méritée !

Esila, pleine d'énergie !

8 ans, fréquente Adapei Loire depuis 5 ans

Esila est une jeune enfant polyhandicapée. Elle est accompagnée au sein de l'IME les Petits Princes depuis ses 3 ans ½. Son accompagnement est fondé sur son projet personnalisé, établi entre sa famille, l'équipe éducative, paramédicale et médicale, la direction. Ce document présente les objectifs d'accompagnement et l'articulation du projet éducatif et du projet de soin.



Thomas envisage son avenir avec plus de confiance

17 ans, fréquente le SESSAD Adapei Loire

« Thomas a 17 ans. Il est au lycée. Comme ses camarades de SESSAD, il met à profit l'accompagnement éducatif et thérapeutique qu'on lui propose pour apprendre à vivre avec les autres jeunes de son âge.

Son handicap n'est pas comme les autres. Il ne se voit pas. C'est de l'Autisme... Pour le comprendre, il faut écouter Thomas le raconter. Être en phase avec les autres lui demande une grande énergie et appelle à beaucoup de bienveillance de la part de ses interlocuteurs. Les éducatrices du SESSAD sont présentes pour l'aider à décoder ce que l'on peut attendre de lui... comme ce qu'il peut attendre des autres.

Ce lien de confiance, elles l'ont tissé avec Thomas au fur et à mesure du temps.

Thomas a de beaux projets. Elles savent qu'il faudra l'encourager avec discrétion et persévérance. Elles savent aussi que Thomas a juste besoin qu'on l'aide à défier la fatalité de son handicap, pour devenir une vraie force de persuasion aux regards de ceux qui l'aiment et qui comptent sur lui. »



Murielle : 15 ans de bons et loyaux services !

48 ans, en poste, fréquente Adapei Loire depuis 31 ans

À 48 ans, Murielle Saint-André fait figure de pilier de l'entreprise adaptée Apronet. Originaire du Mayet de Montagne (dans l'Allier), Murielle a commencé sa carrière professionnelle au CAT de Feurs où elle est entrée en 1986. En 2002, elle a intégré l'entreprise adaptée Apronet où elle travaille encore à ce jour. Pour pouvoir s'adapter et évoluer, elle a bénéficié de plusieurs formations et a passé des diplômes : RSFP (Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels) en nettoyage mobilier, équipements, vitres ; formation nettoyage mécanisé et manuel des sols, formation informatique, formation habilitation électrique.

Grâce à ces différentes actions, Murielle Saint-André a pu développer de nouvelles compétences et consolider son projet professionnel.



Sylvie, à la recherche de sérénité

fréquente Adapei Loire depuis

MAS / FAM

Je ne suis pas capable de vous raconter ma vie, mais on dit de moi que mon mal-être, mes angoisses se traduisaient par de la colère et de la violence envers moi-même et les autres. Je n'étais pas accessible et j'avais besoin de contention physique pour arriver à me calmer et me recentrer.

Je n'arrivais pas à être sereine, et à être en lien avec mon entourage autrement que par des demandes stéréotypées et de l'agressivité. J'ai travaillé cela tout au long de ma vie, dans les divers établissements qui m'ont accueillie. Aujourd'hui, la structuration de mon accompagnement me permet d'atteindre une forme de stabilité. Mon lien avec mon environnement a changé, j'arrive à être actrice de moments de partage. Mon regard est le miroir de mes émotions, la naissance d'une forme de sérénité peut se lire sur mon visage.

▶ Robin,
une quête
d'ordinaire...

25 ans, fréquente Adapei Loire
depuis 7 ans

Voici un parcours
professionnel et social
où la volonté et la
détermination d'un
jeune adulte à réaliser
ses projets trouvent
écho dans les structures
hébergement d'Adapei
Loire.





Avant l'Adapei

Robin est né le 21 juin 1992 à Angers, où il y passera une partie de son enfance. D'abord scolarisé en classe de maternelle, puis de primaire, il intègrera un IME de l'âge de 8 ans jusqu'à 12 ans. C'est un enfant solitaire, timide, qui peut se montrer perturbé et envahi par la collectivité.

À 12 ans, Robin quitte l'IME et rejoint le parcours scolaire en classe de CM2, avec un accompagnement spécifique et un emploi du temps adapté.

En 2006, sa famille emménage dans la Loire, suite à une mutation professionnelle de sa maman.

Robin a 14 ans, il poursuit sa scolarité au collège Louis Gruner de Roche la Molière, en classe de 5^{ème}, puis au collège du Palais à Feurs, en classe de 4^{ème}.

Rapidement, l'équipe pédagogique constate chez Robin des difficultés d'apprentissage, certaines lacunes et l'apparition de troubles du comportement qui les alertent.

Robin manifeste son mal-être, sa difficulté et requiert un accompagnement plus adapté à ses besoins, un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique.

En 2007, Robin intègre l'ITEP "la Rose des Vents" où il poursuit une scolarité adaptée.

Robin bénéficie alors d'un accompagnement pluridisciplinaire, il construit son projet professionnel et entre progressivement dans une vie de jeune adulte.

Ses relations aux autres restent complexes et conflictuelles, Robin montre des difficultés à trouver sa place.

Accompagné d'un éducateur de la "Rose des Vents", Robin prépare son orientation en secteur adulte et découvre, par le biais d'un stage, le travail en ESAT.

Ce sera le point de départ de son parcours au sein d'Adapei Loire

Dès novembre 2010, Robin concrétise ce projet professionnel en rejoignant l'ESAT de Feurs, puis en septembre 2011 il sera hébergé au Foyer 'Le Soleillant'.

À l'ESAT de Feurs, il travaillera d'abord à l'atelier bois ; les moniteurs d'atelier voient en lui quelqu'un de performant, il a d'excellentes capacités de compréhension, de concentration et de gestion des consignes.

Après 3 ans d'atelier, Robin commence ses premières expériences de détachement en entreprises, d'abord en collectif puis en individuel.

Ainsi, il travaillera dans l'entreprise "Lactalys", en roulement avec d'autres travailleurs de l'ESAT puis au 'Casino' de Saint-Galmier, en détachement individuel.

Aujourd'hui et depuis près de 2 ans, Robin se rend du lundi au jeudi au sein de l'entreprise "Chabanne", située à S^t Galmier, et poursuit son travail à l'atelier bois de l'ESAT le vendredi.

Son parcours en hébergement au foyer "Le Soleillant" est plus chaotique.

Robin ne s'y retrouve pas, d'importants conflits se développent avec les autres résidents, auxquels il ne parvient pas à s'identifier. Il se replie sur lui-même, manifeste de l'agressivité et inquiète les professionnels qui l'entourent. Refusant de se confier aux éducateurs, Robin est en grande détresse.

Un suivi psychologique, assorti d'un soutien médicamenteux, permettra à Robin de reprendre pied, d'apaiser ses angoisses et sa colère et de contenir ses passages à l'acte.

En 2014, dans une volonté de valoriser ses efforts, de répondre à son besoin de projection dans l'avenir tout en prenant en compte ses difficultés liées à la collectivité, un stage lui est proposé, dans la petite structure appartement à l'intérieur du foyer "Le Soleillant".

Petite unité de vie de 5 personnes, c'est un mode d'hébergement qui diffère du foyer, avec comme objectif le maintien et/ou l'acquisition de compétences relatives à la gestion du quotidien.

Les résidents y assurent les courses alimentaires, la confection des repas du soir avec le soutien d'un éducateur, l'entretien des locaux et bénéficient ainsi d'une alternative à la collectivité.

Pour Robin c'est le déclic ; il emménage à l'appartement et soucieux de faire ses preuves, de valider la confiance qui lui a été faite, il prend sur lui, fait des efforts et change de comportement.

Il présente de bonnes compétences, se révèle en capacité à gérer les conditions de ce type d'hébergement et gagne en autonomie.

2015 : l'année de la rébellion

Robin rencontre à nouveau une phase de mal-être qui marquera un tournant dans son parcours de vie.

Rejetant massivement l'ensemble des aides qui lui sont apportées, y compris le traitement thérapeutique, Robin va loin dans ses actes et l'affirmation de soi.

Un entretien avec le psychiatre assurant son suivi, lui permettra de prendre conscience des enjeux et des conséquences possibles de ses actes sur la réalisation de ses projets.

Soutenu par les professionnels de l'établissement, Robin redéfinit ses priorités et manifeste une grande volonté à la réussite de ses objectifs. Il a compris sa difficulté à accepter les contraintes et les limites venant d'autrui, son besoin d'indépendance, de solitude.

Au regard de ses progrès, tant en termes d'attitudes que de développement de ses compétences, il lui est proposé d'emmé-

nager dans l'appartement externalisé du foyer, appelé aussi appartement de transition, dont l'objectif est de promouvoir une plus grande autonomie des usagers dans leur vie quotidienne et sociale.

En août 2016, Robin intègre l'appartement « Les cèdres » où il vivra en colocation avec un autre résident.

Ce mode d'hébergement convient à son besoin d'autonomie et d'intégration ; Robin s'y sent bien et montrera dès lors une évolution fulgurante.

Gagnant en maturité, en confiance et en autonomie, Robin peut maintenant solliciter les professionnels en cas de besoin et se montre attentif aux conseils qui peuvent lui être donnés.

Des projets d'avenir en autonomie

Cette expérience de colocation conforte Robin dans son désir de vivre seul en

appartement, dans une autonomie plus importante.

Ayant conscience d'avoir encore besoin d'un soutien éducatif, il s'oriente vers un suivi en SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et entreprend toutes les démarches nécessaires pour y parvenir.

Soutenu par sa curatrice et l'équipe éducative du foyer "Le Soleillant", Robin a déjà obtenu sa notification MDPH pour un service de suite et a rencontré l'équipe du SAVS de Feurs.

L'enjeu de l'étayage éducatif est aujourd'hui de permettre à Robin de maintenir l'équilibre qu'il a su trouver entre ses projets, ses attentes et ses fragilités ; d'atteindre sereinement les objectifs qu'il s'est fixé pour sa vie d'adulte.

INTERVIEW DE ROBIN

Séverine Dupend

 **Séverine DUPEND :**

Robin, si nous revenons sur ton parcours, quelles en ont été tes principales difficultés ?

 **Robin GOUJON :** Je dirais mes révoltes contre les éducateurs, mon manque de patience, j'avais du mal à attendre que les étapes de mes projets se réalisent

 **SD :** Et maintenant tes plus grandes réussites ?

 **RG :** mon autonomie, ma patience parce que finalement, même si c'était très dur d'attendre, j'ai réussi.

J'ai pu évoluer, quitter le foyer et maintenant je vis en colocation.

C'est comme si je réussissais mon bac !

 **SD :** Quels sont tes meilleurs souvenirs à l'ADAPEI ?

 **RG :** Les appartements, y'a pas d'autres mots ! Et puis les vacances à l'étranger quand je pars en camp !

 **SD :** Aujourd'hui Robin, quels sont tes projets ?

 **RG :** Je veux intégrer le SAVS de Feurs et prendre un appartement tout seul. Maintenant que j'ai vécu en colocation je sais que j'en suis capable même si j'ai encore des progrès à faire.

Mon autre projet c'est d'être embauché dans le milieu ordinaire, comme dans l'entreprise où je travaille aujourd'hui, mais pour ça il faudra d'abord que je mette de l'argent de côté et que je passe mon permis.

Mais ça ne me gêne plus d'attendre parce que je sais qu'au bout de ma route ça va arriver et après je serai totalement autonome.

 **SD :** Si tu devais dire merci, à qui souhaiterais-tu le faire ?

 **RG :** A tout ceux qui m'ont accompagné et qui m'ont fait confiance : la direction du foyer, les éducateurs, mes éducateurs référents, les professionnels de l'ESAT, ma curatrice, aux collègues de l'ESAT qui m'ont bien conseillé.

 **SD :** Quels conseils pourrais-tu donner à quelqu'un dans ta situation ?

 **RG :** Il faut savoir attendre, ne pas être pessimiste car rien n'est impossible !!







François,

**67 ans, retraité, fréquente
Adapei Loire depuis 20 ans**

Évolution sociale et professionnelle

Les premiers pas

François est né en Sicile en 1950, il est l'aîné d'une fratrie de 4 enfants. Il est arrivé en France à l'âge de 3 ans en 1953 et s'installe avec sa famille dans la Vallée du Gier.

Il est scolarisé en école maternelle et primaire dans un quartier de la ville de Rive de Gier. Face aux difficultés à suivre un parcours scolaire classique, à l'âge de 9 ans François intègre un établissement adapté : l'IMPRO Le Château d'Aix. Il y reste jusqu'à sa majorité puis retourne dans la Vallée du Gier pour rejoindre ses proches.

François et sa famille vivent au sein d'une communauté italienne. Il est doté d'une bonne autonomie qui lui permet d'intégrer un travail en milieu ordinaire : en usine puis en maçonnerie.

Il occupe ensuite un emploi de forgeron chez un patron italien dans une entreprise d'un quartier de la ville. Il y travaille pendant 27 ans, soutenu par sa famille et son entourage professionnel.

Un parcours professionnel en milieu adapté

François se retrouve sans emploi et s'inscrit donc à l'ANPE. Il sera finalement orienté vers une assistante sociale et ensemble ils constitueront un dossier auprès de la COTOREP. Celle-ci sera favorable pour une orientation en CAT. En 1997, il entre dans un établissement pour travailleurs handicapés à Saint-Chamond où il occupe un poste en espace verts.

Les années passées dans une structure spécialisée et adaptée à ses capacités lui ont permis de s'épanouir considérablement. En septembre 2010, il obtiendra une retraite bien méritée !

Enfin, pour François, il était important d'être naturalisé français et reconnu par sa terre d'accueil. C'est en 2012 qu'il obtiendra, non sans difficulté le statut de citoyen français.

L'entrée en foyer et la vie relationnelle

C'est auprès de l'assistante sociale qui intervient à l'ESAT que François manifeste son désir d'entrée en foyer. En lien avec sa famille et les professionnels, il va pleinement œuvrer pour que ses choix de vie soient respectés et que son projet aboutisse.

En 2007, la signature de son contrat de séjour pour une entrée au foyer de l'Horme et une mise sous curatelle en 2012 permettent à François de mener sa vie d'adulte comme il le souhaite.

Une volonté à toute épreuve

François est victime d'un grave accident de la circulation en 2011 qui va bouleverser sa vie et son quotidien. Un an d'hospitalisation, plusieurs interventions dont il a gardé des séquelles (l'amputation d'une jambe), une rééducation soutenue puis le port d'une prothèse de jambe afin de retrouver une autonomie à la marche.

François va surmonter cette atteinte physique, psychologique et morale. C'est avec force, courage et détermination qu'il va faire face à cette longue épreuve

Un accompagnement de proximité et pluridisciplinaire

Un an après l'accident François réintègre le foyer. Pour favoriser ce retour, les professionnels du milieu hospitalier et du foyer ont associé leurs compétences afin de respecter son désir le plus cher : retrouver son cadre de vie habituel.

En collaboration avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire va proposer un accompagnement de proximité et un aménagement de son environnement. Différents intervenants seront présents pour accompagner son quotidien (psychomotricienne, ergothérapeute, psychologue, kinésithérapeute...). Par la suite, François accède à des activités adaptées à cette nouvelle situation. Son rétablissement sera long, comme il le dit lui-même : "il revient de loin". Maintenant il faut se reconstruire une nouvelle vie, ce ne sera plus comme avant.

**“ Grâce à la bienveillance de son entourage
et des personnes qui l'ont accompagné,
François a pu faire valoir ses choix de vie
comme il le désirait. ”**



Le projet de vie de François

En 2010, François fait valoir ses droits à la retraite, la question de son devenir se pose alors. Une demande pour un placement en foyer de vie est déposée auprès de la MDPH qui statue un an après et accorde une place en foyer d'hébergement (Foyer de l'Horme) dans l'attente d'une place en foyer de vie.

À nouveau, en septembre 2013, une demande de renouvellement d'orientation en foyer d'hébergement est faite auprès de la MDPH. Celle-ci sera acceptée dans l'attente d'une place dans un établissement qui corresponde à ses choix de vie.

En effet, François est retraité depuis septembre 2010 et il réside dans un foyer pour travailleurs ESAT. Aussi, avec l'équipe pluridisciplinaire, il lui faudra envisager son avenir dans un autre établissement de type EHPAD avec section PHV (personnes handicapées vieillissantes) ou foyer de vie.

Au niveau associatif, les foyers sont avant tout pensés pour être des lieux de vie. Pour les personnes avançant en âge, ils sont des lieux de transition vers une vie plus tranquille et adaptée au rythme et aux choix de chacun.

Vers un ailleurs

À la demande du conseil général et de la MDPH, il fallait un projet spécifique pour les personnes à la retraite et maintenues temporairement par agrément en foyer d'hébergement.

En 2014, naît le Dispositif Passerelle : projet ayant pour vocation d'accompagner les personnes en cessation d'activité vers un nouveau lieu de vie grâce à la mise en place de partenariat avec d'autres structures spécialisées. Sur les foyers du pôle de l'Horme et l'Orpaille, 12 résidents ont bénéficié de cet accompagnement.

Un projet innovant pour préparer l'avenir

François a pu ressentir une certaine inquiétude concernant son avenir. Au fil du temps, l'évolution de sa pensée vers un possible autre lieu d'accueil est devenue accessible grâce à l'accompagnement des personnes travaillant auprès de lui.

Il est à noter que François a une compagne qu'il a rencontrée à l'ESAT. Ensemble, ils ont vécu au foyer de l'Horme ; puis ce fut la retraite. Leur vie sociale fut bien remplie par le biais de sorties et d'activités organisées dans le cadre de l'intégration au dispositif passerelle. François est, avec sa compagne un membre actif du groupe. Il participe avec dynamisme aux rencontres communes mises en place avec les résidents d'une maison de retraite. Il est rassuré quant à son avenir.

Avec les professionnels impliqués dans cette démarche, François devient acteur de son projet de vie. Il est accompagné pour trouver un autre lieu d'accueil : l'unité PHV des Myosotis EHPAD qu'il intègre le 06 juillet 2016. Il y rejoint sa compagne qui a fait son entrée quelques mois plus tôt.

Une continuité dans le parcours de vie :

Aujourd'hui François coule des jours paisibles à la maison de retraite « Les Myosotis » de Saint-Chamond dans une unité PHV.

Des sorties communes sont organisées ponctuellement avec les résidents du dispositif passerelle et ceux qui ont intégré une unité PHV. Pour François c'est l'occasion de retrouver les « copains du foyer » pour partager un moment convivial autour d'un repas, d'une sortie etc...

Cela lui permet de maintenir des liens avec les personnes de son ancien établissement et d'assurer une continuité dans son parcours de vie.

Et, à ce propos François conclut par ces mots "J'aimerais que l'on continue à se rencontrer comme avant avec l'Horme et l'Orpaille".



Les professionnels Adapei Loire

Évolution / formations - Portraits métiers

Par Francis PAILLARD, Directeur de Territoire

Adapei Loire s'inscrit pleinement dans une démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) visant à adapter les compétences et les modes d'exercice professionnels à l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes.

Le but de la formation est aussi de répondre aux priorités et principes d'accompagnement issus du **nouveau projet associatif 2015** qui vise l'inclusion, la personnalisation des réponses, la diversification des modes d'accompagnement en matière d'habitat et de vie sociale, le travail en partenariat ou encore la prise en compte de la santé des personnes comme étant au cœur du projet d'accompagnement.

Pour y parvenir, **la formation et la qualification** des professionnels restent un levier puissant au service de ces changements, où le maître mot doit être celui de l'anticipation.

Véritables outils pour les professionnels, les usagers, les formateurs et les dirigeants, ils visent d'abord à poser des repères et attestent de la volonté de l'ensemble des acteurs de constituer un socle de base transversal pour outiller et faciliter la mise en œuvre de prestations pour la qualité des accompagnements, favorisant l'articulation des interventions auprès des personnes et l'adaptation des pratiques professionnelles.

Adapei Loire poursuit ses adaptations en ce sens

C'est ce que traduisent notamment les orientations stratégiques de formation, qui en 2017 mettent l'accent sur :

- **La coordination**, que ce soit dans la dimension coordination de projet ou coordination des soins, facteurs essentiels de la réussite de parcours de vie visant à l'inclusion.
- **L'adaptation aux publics accueillis**, afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situations complexes, les personnes avec troubles psychiques, avec autismes ou encore les personnes handicapées vieillissantes.
- L'évolution et l'adaptation des **parcours professionnels**, favorisant l'appropriation des outils adaptés par les professionnels à ces nouveaux enjeux d'accompagnement.

Le contexte aujourd'hui

Au plan **national**, le secteur social et médico-social amorce un véritable virage. Les États Généraux du Travail Social fin 2015 ont permis d'aboutir à un Plan d'Action en faveur du travail social et de développement social (Octobre 2015) où l'Axe III fixe l'objectif de « Mieux reconnaître le travail social et moderniser l'appareil de formation ».

La réingénierie des diplômes du travail social pourrait se construire sur un socle commun auquel viendrait s'adosser des modules de spécialisation. L'enjeu affiché est de développer les compétences mais aussi de faciliter les mobilités, les passerelles, afin, in fine de favoriser une meilleure reconnaissance et une véritable revalorisation des métiers du travail social.

*Première illustration de cette dynamique à l'œuvre dans notre secteur : la création du nouveau **diplôme du DEAES** (Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, qui par le décret de janvier 2016 a fusionné les diplômes d'AMP (Aide Médico-Psychologique), d'AVS (Auxiliaire de Vie sociale) et d'AESH (Auxiliaire des Élèves en Situation de Handicap). Près de 70 % de la formation du nouveau diplôme sont consacrés à un tronc commun et les 30 % restant à une spécialisation.*

Au plan **régional**, le plan d'action « Ressources Humaines » du PRS (Projet Régional de Santé) 2012 2017 vise à soutenir l'adaptation des organisations et des pratiques professionnelles face à l'évolution des publics accompagnés.

À ce titre, deux guides ont été élaborés sous le pilotage de l'ARS ARA, en lien avec les partenaires de la formation notamment (Unifaf, PRAO) :

- Le Référentiel Activités et compétences autour du parcours de vie de l'utilisateur,
- Le Référentiel Activités et Compétences pour les encadrants de proximité dans le médicosocial.



👥 Quelle organisation ?

Dans ce contexte et pour répondre aux exigences d'évolution globale des compétences des professionnels, la formation est de plus en plus ciblée par catégories de professionnels, d'un groupe ou d'une équipe et s'appuie essentiellement sur les cas pratiques de l'expérience de terrain.

Pour cela l'organisation de la formation se fait de plus en plus de manière collective, en intra.

En attestent par exemple :

- La formation des **coordinateurs de projet** : 52 professionnels, éducateurs spécialisés ou animateurs 1^{ère} catégorie, formés par l'Arafdes avec pour objectif de permettre, dans tous les établissements de l'association :

- de faire partager un cadre de référence commun sur ces nouveaux modes d'exercice professionnels
- d'analyser les outils relatifs à la coordination, les leviers pour la pratique
- de saisir et de maîtriser les différents aspects, adaptés aux besoins de demain.

Le bilan très largement positif, avec une organisation en deux temps : une première session de 2 jours en partant de la pratique et un retour d'expérience environ 6 mois plus tard. Si bien que la démarche sera à poursuivre par un groupe de travail transversal de partage et de co-construction qui réunirait les coordinateurs de parcours de l'association une ou plusieurs fois par an sur un thème déterminé.

- Les formations à **l'autisme** dispensées par le CRA (Centre Ressources Autisme) Rhône Alpes en 2016 et 2017

Parce qu'à Adapei Loire, tout professionnel est ou sera concerné par l'accompagnement de personnes avec autisme, un vaste plan a été élaboré pour former plus de 1000 professionnels, toutes catégories et métiers confondus

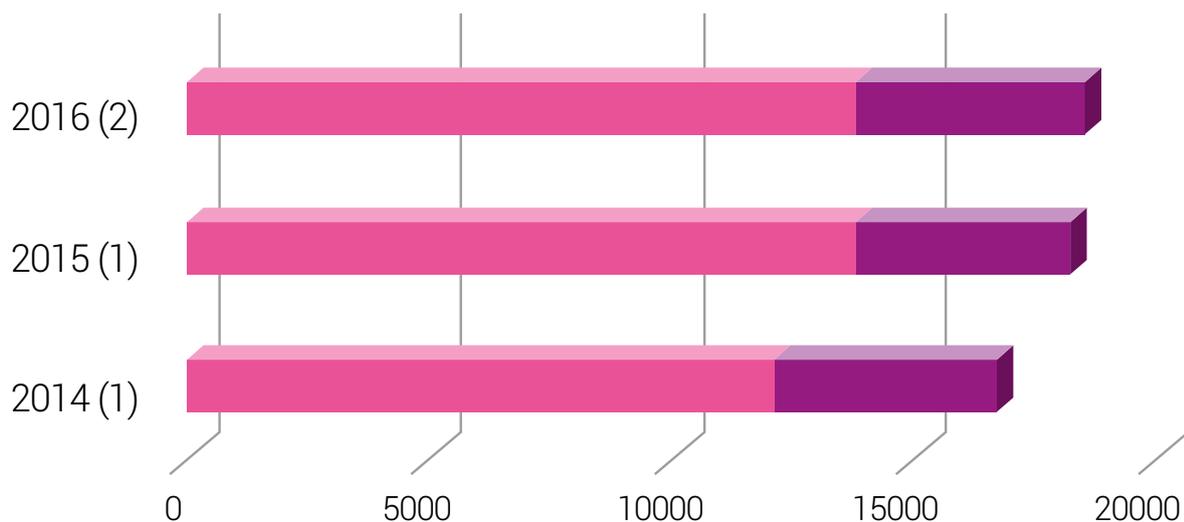
L'enjeu principal de la mise en œuvre de ce dispositif consiste à coordonner nos actions autour de l'accompagnement des personnes avec TSA, à travers la consolidation **d'un socle commun de connaissances**, intégrant les *Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles*

(ANESM-HAS) des Secteurs enfants et adultes.

Dans un second temps, les professionnels agissant au quotidien auprès des personnes avec autisme se voient aussi proposer des formations relevant d'un registre d'expertise des techniques d'intervention : habiletés sociales, guide d'accompagnement des troubles sévères etc.

Tel est le cas par exemple à Mably au FAM autismes des Jardins d'Asphodèles, où tous les professionnels sont formés au Guide d'accompagnement environnemental des adultes, une expertise reconnue au plan national, menée en partenariat avec le Centre d'expertise du CHU de Niort sous le direction du Pr FIARD.

Adapei Loire : la formation en chiffres



	2014 (1)	2015 (1)	2016 (2)
■ Femmes	12099	13752	13880
■ Hommes	4594	4475	4624



Laurence
Triouleyre

Infirmière Coordinatrice Soins

 **Vous exercez comme infirmière coordinatrice à Adapei Loire, quelles sont vos missions ?**

Une des missions principale est de promouvoir un accompagnement de qualité dans le domaine de la santé des personnes en situation de handicap vivant en institution ou à domicile.

La promotion de la santé relève d'une approche globale qui passe notamment par des actions d'éducation à la santé permettant d'agir sur des modes de vie, des habitudes et comportements individuels ; par des actions de prévention et de dépistage. L'objectif étant d'améliorer la qualité de vie, réduire les inégalités en santé, diminuer les complications.

Mais aussi, être en mesure d'avoir un regard global sur l'existant en matière de santé, au sein de l'association, le valoriser, pouvoir mettre en avant les atouts, dans l'objectif de les mutualiser et de les relayer afin d'en faire bénéficier l'ensemble des personnes accompagnées. Former, informer les professionnels de terrain pour favoriser l'accès aux soins pour tous les usagers.

Venir en appui auprès des équipes sur diverses thématiques de santé.

Participer au développement du réseau des partenaires de santé sur le territoire...
Le champ d'action est très vaste !

 **Quelles ont été les grandes étapes de votre parcours pour exercer sur ce poste ?**

J'ai débuté comme infirmière en psychiatrie au Centre Hospitalier le Vinatier à Bron. Cette expérience m'a permis, hormis la connaissance de la psychiatrie, de mieux appréhender mes capacités d'adaptabilité, de comprendre l'importance du travail en équipe pluridisciplinaire. Chaque corps de métier a son importance et c'est bien le « travail ensemble » qui crée une dynamique d'équipe ainsi qu'une cohésion. Travailler en psychiatrie m'a également beaucoup apporté en terme de relationnel : relation d'aide, l'empathie, la « juste distance relationnelle »

Mon expérience en tant que responsable de structure à domicile m'a appris que le travail en réseau avait toute son importance, la nécessité de réajuster sa pratique, se remettre en question en fonction des attentes et des besoins des populations accompagnées, des équipes avec qui on collabore.

 **Quelles satisfactions pouvez-vous tirer sur le plan professionnel de cette expérience ?**

Une autonomie dans ma pratique professionnelle, l'apport de connaissances nouvelles, la diversification des actions menées, le travail en transversalité auprès des différentes typologies de structures au sein de l'association.

 **Quels sont, à votre avis, les enjeux de demain de votre fonction à l'association ?**

Pouvoir développer le travail en partenariat avec le réseau de santé sur le département de la Loire.

Mener des campagnes d'information sur des thématiques de santé, mutualiser le savoir-faire Adapei Loire et le relayer auprès de partenaires. Je crois qu'il s'agit bien là de nouvelles façons de travailler pour demain dans le secteur.





Alain Charbonnier

« DE TOURNEUR À CHARGÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE »

Après avoir réussi en 1979 un CAP de Tourneur et un BEP mécanicien monteur, Alain CHARBONNIER a été embauché en tant qu'ouvrier mouliste aux établissements Freudenberg à St André Le Puy en 1979 pour un an puis embauché en tant que fraiseur à la Société SIV de Chazelles sur Lyon de 1982 à 1985.

Suite à une délocalisation de son ancien employeur et par le fait d'être sensibilisé au handicap dans son entourage familial, Alain CHARBONNIER a voulu connaître et travailler dans le secteur médico-social. Il a donc postulé pour entrer en tant que **moniteur d'atelier 2^{ème} classe** à l'ESAT de Bel Air en Avril 1996.

Affirmant sa volonté de développer de nouvelles compétences au service des personnes en situation de handicap, en

juillet 2007 il réussit avec succès une **formation d'ETS** et devient ainsi moniteur 1^{ère} classe.

Progressivement chargé des détachements en entreprise pour les travailleurs ESAT et des personnes qui travaillent dans le cadre du dispositif SEA qui a vu le jour en septembre 2015, Alain CHARBONNIER va poursuivre dans la voie de l'accompagnement au plus près du milieu ordinaire et de l'inclu-

sion, en se voyant confier désormais un nouveau défi : la mission de **chargé d'insertion professionnelle**, une nouvelle étape de son parcours, en plein dans l'axe du nouveau dispositif de l'emploi accompagné des personnes en situation de handicap.

Un parcours remarquable où formation et nouvelles orientations d'accompagnement sont parfaitement en phase !



L'ACTION ASSOCIATIVE ADAPEI LOIRE

est entièrement dédiée aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Elle est animée par des personnes bénévoles et se traduit par :

- **une action en direction des familles** : écoute, soutien, entraide...
- **un réseau de bénévoles actifs** : manifestations, défense des droits...
- **l'organisation et la gestion des activités loisirs** : sorties, séjours, sport adapté...
- **le service social** : aides, solutions pratiques...

Nous avons implanté un secteur associatif par bassin de vie, pour être au plus proche de nos adhérents :

- **Secteur Saint-Étienne-Ondaine**
6 Rue Robert
42000 S'-Étienne
Tel. : 04 77 33 14 88
section.saint-etienne@adapei42.fr
- **Secteur Vallée du Gier**
4 Place de la Halle 42400 S' Chamond
Tel. : 04 77 22 18 19
section.gier@adapei42.fr
- **Secteur Forez-Montbrison**
54 Avenue Thermale 42600 Montbrison
Tel. : 04 77 58 00 54
section.forez@adapei42.fr
- **Secteur Roanne-Charlieu**
57 Avenue Gambetta
42300 Roanne
Tel. : 04 77 71 24 75
section.roanne@adapei42.fr

Les bénévoles sont force de propositions et créateurs de lien social, ils sont susceptibles d'intervenir en appui des salariés des établissements et services après avoir adhéré à la charte de bénévolat et après avoir reçu une formation adaptée.

Les bénévoles Adapei Loire



Récit d'une collaboration qui rime avec inclusion

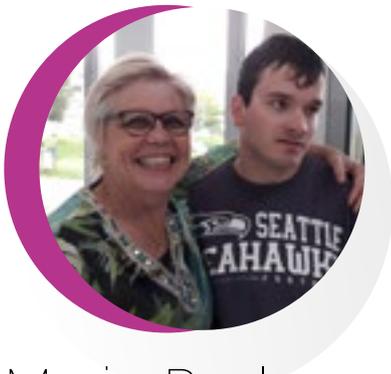
Trois univers se rencontrent autour des loisirs de Constantin, jeune adulte autiste :

- Sa famille et sa maman Catherine qui l'accompagnent dans ses loisirs
- Marie-Paule, Accompagnatrice de loisirs à Adapei
- Sylvie, animatrice d'AQUAGYM à la Piscine Y NAYME à ST ÉTIENNE

Intégré dans le groupe de loisirs Adapei depuis quelques années, Constantin montre des signes d'intérêt pour une activité « aquagym » qui, de prime abord, ne pourrait pas lui correspondre.

Après avoir repéré cet intérêt, Catherine contacte Sylvie, animatrice d'aquagym, échange avec Marie Paule sur le bienfondé de cette démarche, et ensemble elles décident de tenter l'aventure de l'inclusion. Depuis, tous les lundis Constantin participe au cours d'aquagym.

Si petite soit cette victoire, elle est la démonstration que lorsque la préparation, l'accompagnement, l'audace, la confiance sont au rendez-vous, nous pouvons espérer tendre vers une : **SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE**



Marie-Paul
& Constantin



Catherine
& Sylvie



INTERVIEW DE SYLVIE ANIMATRICE SPORTIVE AQUAGYM

PG Pierre GALLEY : Connaissez-vous Constantin avant cette expérience ?

Sylvie : Le hasard fait que je me suis occupée d'un groupe HANDI SPORT dans lequel Constantin a appris à nager il y a 3-4 ans. J'avais déjà constaté à l'époque sa capacité de progression..

PG : Lors de la demande de Catherine la maman de Constantin, quelle était votre position ?

S : Personnellement, je pensais que Constantin avait les capacités de participer à cette activité, mais en temps qu'animatrice je devais faire part de cette demande à mon public.

PG : Une forme de validation en sorte ?

S : Oui et cela s'est très bien passé, les personnes l'ont accueilli dans le groupe sans aucun problème.

PG : Concrètement comment cela a démarré ?

PG : Tout naturellement, Constantin a été accueilli sans difficulté. Il a très vite intégré les consignes et grâce à la concentration suit de très près mes demandes.

PG : Avez-vous d'autres idées ?

S : À la suite de cette expérience, pourquoi ne pas envisager de manière plus large un cours AQUAGYM où l'on pourrait accueillir plus de personnes Adapei.



INTERVIEW DE CATHERINE, MAMAN DE CONSTANTIN

PG Pierre GALLEY : Constantin est intégré au groupe loisirs Adapei piscine depuis 4 ans, comment avez-vous connu cette activité ?

C Catherine : Comme beaucoup de parents, nous avons cherché par tous les canaux (presse, internet,) les possibilités d'activités. Nous sommes tombés sur le renseignement des activités de loisirs d'Adapei.

PG : Quels bénéfices, pour lui, voyez-vous à cette activité ?

C : Il aime venir à cette séance du lundi. C'est un réel plaisir pour lui, c'est déjà très important. C'est un vrai moment de détente. De plus, même si la communication est limitée, le groupe c'est son environnement, il connaît toutes les autres personnes. Il en est de même pour les encadrants à qui il voue une réelle affection. Ces échanges sont très gratifiants pour lui.

PG : Plus largement quel est votre avis sur l'action familiale en faveur des loisirs?

C : C'est une vraie richesse pour nous parents, que de pouvoir confier nos enfants pour des activités. Le panel proposé est très important et les choix multiples..

PG : Qui a eu l'idée de participer à cette séance d'AQUAGYM ?

C : Je ne peux pas dire que Valentin a eu cette envie. Par contre son message était clair et son attitude d'observation de l'animatrice montrait un réel intérêt. Il aime la musique, l'eau, et il connaissait un peu l'animatrice Sylvie...

PG : Comment expliquer vous cette demande et cette participation de Constantin si souvent en retrait ?

C : Sûrement l'empathie de l'ensemble des participants, et puis, la musique, l'eau ce sont vraiment ses éléments.

PG : Pensez-vous que son expérience soit duplicable ?

C : Il existe certainement d'autres domaines possibles. Je crois qu'il faut essayer car s'il y a appétence de la personne pour l'activité alors tout est possible. Il y a sûrement de belles surprises à attendre de ces rencontres. En faisant confiance, il n'y a rien à perdre.

PG : Quels seraient les moyens à mettre en œuvre pour optimiser ?

C : Il faudrait, à mon sens, travailler sur l'accompagnement pour élargir le champ des possibles. Une forme de coaching à l'inclusion avec une mise en retrait au fil du temps. Cela permettrait de vaincre les appréhensions de part et d'autre, s'il en subsiste.





MARIE PAULE ENCADRANTE BÉNÉVOLE ADAPEI TÉMOIGNE SUR SON ENGAGEMENT EN TANT QUE BÉNÉVOLE

PG : Depuis combien de temps êtes-vous bénévole au sein d'Adapei ?

Marie-Paul : Cela fait désormais 20 ans que je suis engagée dans cette association

PG : Au cours de ces 20 ans, avez-vous des faits marquants à nous citer ?

M.P. : Non pas vraiment. Ce qui est marquant c'est l'ensemble de ce que j'ai pu faire dans l'accompagnement des personnes.

PG : Quels étaient les moteurs de votre engagement ?

M.P. : À la suite d'un événement douloureux dans ma vie, je souhaitais rebondir avec l'associatif. J'ai poussé la porte de Adapei un peu par hasard. Immédiatement, l'accueil, l'empathie des dirigeants m'ont poussée à rester et m'engager à fond dans cette aventure. Depuis, les valeurs d'Adapei me correspondent bien.

PG : Comment vivez-vous votre statut de bénévole aujourd'hui ?

M.P. : Comme au premier jour. C'est vraiment, à chaque fois un, vrai apport personnel qui m'est fourni par l'ensemble des personnes. Chaque moment est fait de joie de vivre et, si parfois je suis un peu moins en forme, j'attends avec

impatience les séances de piscine pour retrouver toute la bonne humeur et la simplicité qui se dégagent.

PG : Quels points forts de votre engagement mettriez-vous en avant pour motiver de nouveaux bénévoles ?

M.P. : Ce qui est important dans les relations c'est l'échange sans à priori. C'est l'occasion de passer d'agréables moments en toute simplicité. Notre public est véritablement d'une grande sincérité et d'une grande franchise. S'engager auprès d'eux c'est donner un peu de son temps mais c'est également recevoir de la considération. Notre engagement bénévole est vraiment un échange humain de grande valeur.

Vous êtes intéressé par le bénévolat ?



Parents et amis de personnes en situation de handicap, rejoignez une association impliquée, proche de vous et trouvez solidarité, entraide et défense des intérêts de vos proches !

Infos sur notre site www.adapei42.fr ou auprès des secteurs associatifs

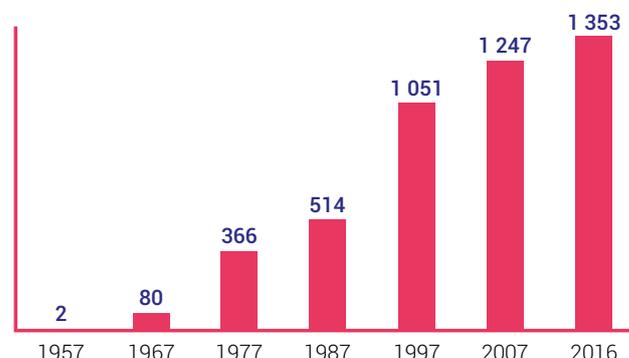
Adapei Loire est issue d'un mouvement parental qui s'est constitué en association. Les premiers fondateurs voulaient agir pour organiser la vie de leurs proches et créer un réseau solidaire et d'entraide. Le mouvement associatif est toujours mobilisé mais il a besoin de préparer l'avenir avec de nouveaux parents, amis et de nouvelles idées : contactez votre secteur associatif et rejoignez-nous : **ensemble on est plus fort !**

Chiffres clés

1 Nombre de places en établissements



2 Effectifs des professionnels



1957 Création du 1^{er} établissement pour enfants « Méons »

1965 Création du 1^{er} CAT "Bel-Air"

1967 Création du 1^{er} établissement pour polyhandicapés "Les Séquoias"

1968 Création du 1^{er} foyer pour travailleurs en CAT sur 2 sites Joubert et Valfleury

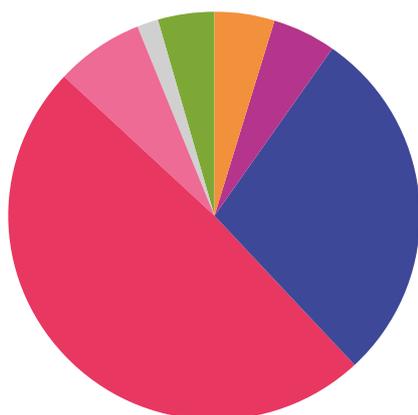
1971 Création du 1^{er} internat pour enfants « les Campanules »

1983 Ouverture de la 1^{ère} MAS à Firminy et de la 1^{ère} section spécialisée à Bel-Air

1988 Ouverture du 1^{er} foyer de vie à Montbrison et du SAVS Départemental

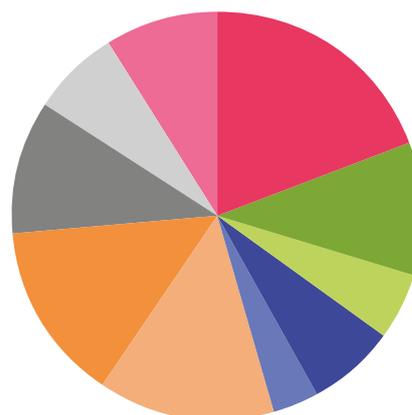
1995 Ouverture du 1^{er} atelier protégé HLS à S'-Chamond

3 Répartition des salariés selon la qualification au 31/12/2016



Direction Administration/gestion
 Socio éducatif Paramédical
 Ouvrier EA Service généraux
 Médical

4 Répartition des structures au 30/06/2017



ESAT SESSAD SAVS
 IME Foyer d'hébergement SAESAT
 MAS Foyer de vie
 FAM SAJ





CarPostal

Loire

Location d'autocars pour vos voyages en France et à l'étranger.

Devis

Pour toutes informations
et demandes de devis,
contactez nous par mail à



devis.loire@carpostal.fr

www.carpostal-loire.fr
www.carpostal.fr

Lieu-Dit Meximieux • 42 130 Montverdun

Téléphone : +33 (0)4 77 97 42 97

Fax : +33 (0)4 77 97 48 00

CHOISISSEZ DES PARTENAIRES EXIGEANTS



POUR RÉUSSIR TOUS VOS TRANSPORTS I



Toute une banque
pour vous



PARTENAIRE DE VOTRE VIE.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est au 94 rue Bergson 42000 Saint-Etienne, 380 386 854 RCS Saint-Etienne. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 097.
Tél. : 04 77 79 55 00 Fax : 04 77 79 57 49

ca-loirehauteloire.fr



ada Bien dans ma vie pei LOIRE

Votre don change notre vie !

Un soutien
concret pour
les personnes de
votre région

Les dons
financent
des équipements
et des activités
culturelles et sportives



www.adapei42.fr



[adapei42](https://www.facebook.com/adapei42)

Association de parents et d'amis de personnes
en situation de handicap, reconnue d'utilité publique

3

2017 et après : Perspectives sur l'avenir



Horizon 2030 | 52-54



La parole est à vous | 55-58

Horizon 2030

Dans le contexte de mutations que connaît aujourd'hui notre secteur, il serait bien imprudent de dresser le portrait de Adapei Loire à l'horizon des années 2025-2030. Tout au plus, peut-on s'aventurer à s'interroger sur sa mission, sur son modèle socio-économique, sur sa gouvernance...

Par Rolland Cortot, Directeur Général Adapei Loiren



★ Quelle mission ?

Aujourd'hui, la mission de l'Association est orientée sur le concept d'inclusion qui sous-tend les politiques sociales et médico-sociales. Ce dernier est d'ailleurs assez largement inspiré de la philosophie de rationalisation des politiques publiques et, par conséquent, marqué du sceau de la recherche d'économies dans un contexte d'austérité des finances publiques.

Adapei Loire, tout en développant des projets visant à inscrire le parcours des personnes en situation de handicap dans la vie ordinaire devra préserver les plus fragiles et garantir leur maintien dans les dispositifs qui leur sont dédiés.

En revanche, rien ne devra limiter la capacité des professionnels à intervenir en tant que de besoin auprès des personnes en situation de handicap qui auront opté pour le « tout domicile ». **La juxtaposition du milieu ordinaire et du milieu spécialisé** constitue ainsi le cadre vraisemblable de sa mission pour les années à venir.

En effet, l'externalisation des prestations médico-sociales jusque-là servies et contenues dans les établissements médico-sociaux semble devenir incontournable. L'évolution de la demande sociale, de même que les injonctions de la commande publique conduisent à une diversification des modes d'accompagnement, ce qui induira de nouvelles formes d'exercice professionnel, voire l'apparition de nouveaux métiers. L'alternance des parcours de vie entre les dispositifs spécialisés et les dispositifs de droit commun constitue ainsi une première déclinaison du concept de société inclusive. Pour autant, il convient de rester prudent au regard des perspectives d'inclusion.

Celle-ci ne se décrète pas. Elle résulte d'un consensus qui se construit dans le temps, autrement dit, d'un projet de société

« Faire société », c'est aussi préserver les plus vulnérables dans un cadre de vie adapté et sécurisé.

Toute stratégie d'inclusion à leur endroit serait maltraitante.

Par ailleurs, sous l'empire de l'évolution des besoins sociaux, Adapei Loire aura vraisemblablement à réinterroger son cœur de métier et élargir la cible de ses bénéficiaires. Si l'action sociale d'hier s'est construite autour d'un Etat Providence fort, les organisations de demain doivent réinventer leur mission sociale. L'innovation sociale, autrefois phénomène de mode devient « de facto » une ardente obligation

pour les gestionnaires.

Nouveaux bénéficiaires, nouvelles réponses à apporter, le modèle associatif, véritable colonne vertébrale de l'environnement social, n'est-il pas, lui aussi, condamné à muter ?

★ Quel modèle socio-économique ?

C'est une question à laquelle devront répondre tous les gestionnaires associatifs faute de se voir imposer un modèle.

En effet, de multiples facteurs modifient le paysage et interpellent le législateur de l'association traditionnelle de 1901.

L'incessante réforme de l'Etat, tout d'abord, qui transfère ses compétences vers les collectivités locales sans doter ces dernières de la compensation financière équitable et/ou attendue.

Ensuite, la mutation du bénévolat, la nécessaire professionnalisation de l'emploi salarié, le développement de nouvelles activités économiques rendent incontournables le recours à des alliances stratégiques et à des partenariats techniques et complexes et convoquent les gestionnaires à s'interroger sur le modèle socio-économique le plus adapté.

Adapei Loire est déjà, en 2017, confrontée à ces questions. La création d'une société pour la construction de l'unité de production alimentaire, le projet d'une coopérative de gestion des contrats à durée déterminée illustrent ce dilemme.

★ (suite)

Par ailleurs, la modification imminente et substantielle du régime des ressources financières jusque-là sanctuarisées (via les CPOM) aura pour effet,

- d'une part, de contraindre de multiples opérateurs associatifs à s'adosser, selon des formules variées (alliances, réseaux, associations-pivot, fusions...) les uns aux autres pour développer de nouvelles réponses et mutualiser les fonctions supports (système d'informations, achats...);

- d'autre part, d'appeler de nouveaux financements tels que les titres associatifs réactualisés par la loi du 31 juillet 2016 relative à l'économie sociale et solidaire, les contrats d'impact social, le mécénat,...

La nécessaire articulation de financements publics et privés est, là aussi, une occasion de s'interroger sur le modèle socio-économique optimal (bonnes pratiques, ressources, fiscalité, aspects réglementaires et législatifs,...) pour relever les défis à venir.

★ Quelle gouvernance ?

La montée en puissance des droits des usagers irrigue désormais l'ensemble des champs de l'action sociale, avec notamment, en 2002 :

- la reconnaissance de droits individuels aux malades au sein de la loi du 4 mars 2002 dans le secteur sanitaire

- ou encore, l'usager placé au cœur du dispositif de la loi sociale et médico-sociale rénovée le 2 janvier 2002.

La personne reconnue dans ses droits, assumant ses obligations sociales et reconnaissant ses devoirs, accède ainsi

à la position d'acteur dans la cité, autrement dit de citoyen. L'émergence du pouvoir d'agir (empowerment) des personnes en situation de handicap soulève en cascade de multiples questions dont celle, et pas la moindre, du réflexe de démocratie : quelle place nos organisations laisseront-elles au sein de leurs instances de gouvernance, à celles et à ceux qui accèderont à cette capacité d'auto-détermination ?

organisé autour de prestations à servir à l'usager ?

Plus que jamais, les instances de gouvernance associatives, repliées sur le cœur de leur mission, doivent s'inscrire dans la réflexion politique inhérente et préalable à toute action : la définition du sens, le projet sociétal à condition qu'elles ne soient pas condamnées à devenir de super plateformes de gestion.

*Demain ne sera pas comme hier.
Il sera nouveau et il dépendra de nous.
Il est moins à découvrir qu'à réinventer.*

Gaston BERGER, Philosophe 1896-1960

Nul doute qu'à l'écoute de la parole des usagers, les débats seront animés dans les assemblées délibérantes et « feront bouger les lignes... ». Par ailleurs, la loi de modernisation du système de santé de 2016 avec la mise en place des groupements hospitaliers de secteur laisse le secteur médico-social interrogatif sur les enjeux de la stratégie collective médico-soignante mise en œuvre au sein d'un territoire et sensée garantir une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité sur l'ensemble du territoire.

Sur quel type de ressources humaines devront compter les opérateurs de santé (y compris le secteur médico-social) pour accompagner valablement les usagers dans leur parcours de santé et de vie : le salariat tiendra-t-il encore la place qu'il a aujourd'hui dans le dispositif or-

C'est la condition sine qua non de la construction et de la permanence du lien social qu'elles sont, nativement, sensées développer et préserver pour garantir un continuum d'actions dans les parcours, un accompagnement global et coordonné, rapporté à une réponse individualisée, diversifiée et plurielle.

Il appartient, en conséquence, à nos organisations de terrain, mais surtout au mouvement parental, d'entreprendre les mutations qui esquisseront enfin le cadre d'un futur « vivre ensemble » bien compris de chacun.



La parole est à vous



Hervé

Résidant du foyer de vie
"Le Hameau des Landes"
à Balbigny

▶ Comment envisagez-vous votre accompagnement de demain ?

Bien, je veux rester au Hameau des Landes, sur mon pavillon
et aussi aller voir maman.

▶ Quel est votre idéal de vie ?

Rien, y'a rien de mieux !



Vincent

Résidant unité "Grand-Bleu"
au Foyer le Maroly

▶ Comment envisagez-vous votre accompagnement de demain ?

J'attends la retraite dans 4 ans, et je souhaite aller à la maison
de retraite « La petite Provence » à Charlieu.

▶ Quel est votre idéal de vie ?

Je suis bien en studio et je ne voudrais rien changer.



Jennifer - Résidante du foyer d'hébergement "le Soleillant" à Feurs

▶ Comment envisagez-vous votre accompagnement de demain ?

J'aimerais essayer de vivre dans l'appartement du foyer.

▶ Quel est votre idéal de vie ?

Je voudrais faire mes fiançailles avec mon amoureux "Jean-Philippe".

Alexandra - Résidante unité « Grand-Bleu » au Foyer le Maroly

▶ Comment envisagez-vous votre accompagnement de demain ?

Je souhaite changer d'unité et aller sur « Sablons », j'ai fait un stage
de 2 semaines qui s'est bien passé. Je souhaite vivre sur la même unité
que mon amoureux, Stéphane. Je serais plus avec lui.

▶ Quel est votre idéal de vie ?

Je voudrais vivre sur « Sablons ». Les moniteurs sont sympas
avec moi et je m'entends bien avec le groupe.





Hamid

Animateur 2^{ème} catégorie.
Arrivé à l'Adapei en 1990
au "Foyer de la Huppe"
et depuis 2002
au Foyer de l'Orpaille
à Saint-Paul-en-Jarez.

▶ Quelles sont vos aspirations pour l'avenir en tant que professionnel ?

Continuer le travail que j'ai entrepris depuis plusieurs années au travers des activités sportives et de loisirs, l'objectif de ces sorties étant de créer du lien. Puis, faire partager mes expériences professionnelles auprès des nouveaux collègues qui arrivent.

▶ Comment envisagez-vous l'accompagnement de demain ?

Améliorer l'accompagnement éducatif commencé il y a plusieurs années et assurer la continuité de ce travail afin de rendre meilleur le parcours de vie du résident.

▶ Avez-vous une anecdote, un souvenir ?

Je ne parlerai pas d'anecdote mais plutôt d'un souvenir. Celui d'une résidente du foyer qui est devenue championne de France de Judo. C'était une joie partagée !



Maryline

Résidant unité
« Grand-Bleu »
au Foyer le Maroly

▶ Comment envisagez-vous votre accompagnement de demain ?

Je souhaite rester au foyer, et plus tard aller en studio pour me préparer mes repas et faire la cuisine.

▶ Quel est votre idéal de vie ?

Je souhaite améliorer plein de trucs...



Sarah

Éducatrice spécialisée
au "Foyer de l'Orpaille"
depuis septembre 2013
(intègre son poste 2 mois
après être diplômée)

▶ Quelles sont vos aspirations pour l'avenir en tant que professionnelle ?

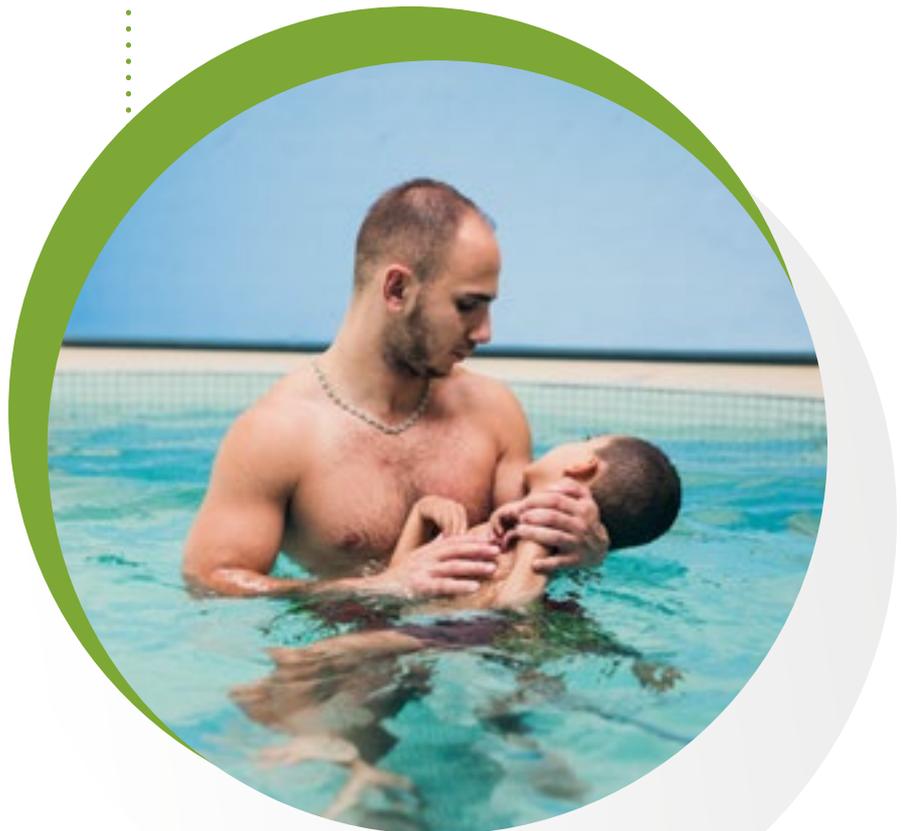
Qu'il y ait plus de collaborations entre établissements et professionnels ; créer des rencontres et des événements avec d'autres établissements de l'Adapei. Et aussi, plus d'ouverture sur l'extérieur pour les résidents, je pense ici au principe d'inclusion. Voilà ce qui me semble important pour l'avenir.

▶ Comment envisagez-vous l'accompagnement de demain ?

La citoyenneté, c'est-à-dire que les personnes comprennent le monde qui les entoure de par la connaissance de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs statuts de personnes handicapées. Qu'ils soient davantage impliqués dans leur vie citoyenne.

▶ Avez-vous une anecdote, un souvenir ?

Je pense au week-end du championnat de Judo au sport adapté (Sarah accompagnait les compétiteurs). Il y a eu des moments extraordinaires malgré les défaites de certains. De belles valeurs humaines qui se retrouvent au travers de ces rencontres et qui rassemblent tout le monde !



Marc
Citoyen

▶ **Au quotidien, êtes-vous en contact avec des personnes handicapées ?**

Non, même si un membre de ma famille est touché par le handicap mental.

▶ **Quelle vision avez-vous des personnes handicapées dans la société ?**

Chaque personne a sa place dans notre société. Il y a quelques années, le cinéma a joué un rôle important dans l'acceptation des personnes trisomiques. Nous avons encore des progrès à faire pour que chaque être humain puisse vivre au sein de notre société et s'épanouir, avec l'aide d'autrui si besoin.

▶ **Quelles propositions pourriez-vous faire pour améliorer l'accompagnement de ces personnes ?**

Les montrer dans leur quotidien, humaniser leur présence, démontrer leur utilité dans le grand ensemble du fonctionnement collectif.

Valérie
Salariée en milieu ordinaire

▶ **Au quotidien, êtes-vous en contact avec des personnes handicapées ?**

Non pas au quotidien.

▶ **Quelle vision avez-vous des personnes handicapées dans la société ?**

Le handicap, la différence est une notion difficile à accepter car la société d'aujourd'hui est très portée sur l'apparence. Je sais aussi que le handicap

n'est pas toujours visible mais quand on parle de personnes handicapées on pense tout de suite au handicap moteur. Et dès qu'une personne n'est pas « normale », elle est scrutée et pointée du doigt. Je pense que la chose la plus difficile à accepter par les personnes handicapées c'est le regard des autres.

▶ **Quelles propositions pourriez-vous faire pour améliorer l'accompagnement de ces personnes ?**

Dans la guérison, dans la gestion de la maladie ou du handicap, on sait que le mental y est pour beaucoup donc je pense qu'il faudrait améliorer le quotidien de ces personnes, leur donner du bonheur tout simplement... sans oublier l'entourage et surtout la famille proche.

Baptiste
Étudiant

▶ **Au quotidien, êtes-vous en contact avec des personnes handicapées ?**

Non, je ne côtoie pas de personne handicapée au quotidien.

▶ **Quelle vision avez-vous des personnes handicapées dans la société ?**

Les personnes handicapées sont encore considérées comme des personnes «différentes», qui vivent plus ou moins à part de la société.

▶ **Quelles propositions pourriez-vous faire pour améliorer l'accompagnement de ces personnes ?**

Il faudrait développer encore plus les établissements pour travailleurs handicapés et insister sur l'inclusion sociale de ces personnes.



Isabelle

Salariée et maman comblée !

▶ Au quotidien, êtes-vous en contact avec des personnes handicapées ?

Via l'école, il y a deux enfants en situation de déficience intellectuelle dans la classe de ma fille, en grande section de Maternelle.

▶ Quelle vision avez-vous des personnes handicapées dans la société ?

La présence des enfants handicapés dans les classes « ordinaires » est une bonne chose pour que les enfants comprennent les différences et les respectent. Ma fille s'entend bien avec ses copains et je suis fière de son attitude. Cela perturbe un peu la classe, plus encore sur les temps de pause des aides spécialisées, au déjeuner par exemple. Le personnel de l'école n'est pas forcément formé et disponible pour prendre en charge les crises éventuelles.

▶ Quelles propositions pourriez-vous faire pour améliorer l'accompagnement de ces personnes ?

Embaucher plus de personnel ou former plus de monde, mon frère vient de réussir le concours d'éducateur spécialisé !

Hélène

Sœur d'une personne en déficience intellectuelle

▶ Au quotidien, êtes-vous en contact avec des personnes handicapées ?

Ma sœur a une légère déficience intellectuelle. J'ai grandi avec elle, aujourd'hui elle a réussi à prendre une certaine indépendance, elle travaille, a son appartement. Elle est protégée, je sais que je prendrai le relais de mes parents dans les prochaines années pour l'accompagner.

▶ Quelle vision avez-vous des personnes handicapées dans la société ?

Chaque personne est unique et les déficiences ou handicaps sont tellement variés ! J'ai l'impression qu'une part de la population est très impliquée, via le bénévolat par exemple, et qu'une autre part est prise dans un tourbillon de préoccupations individualistes qui ne laisse pas place à la rencontre.

Je rencontre assez peu de personnes handicapées, si ce n'est dans les transports en commun. Leur absence « visible » me questionne.

▶ Quelles propositions pourriez-vous faire pour améliorer l'accompagnement de ces personnes ?

Développer plus de solidarité d'hyper-proximité, le quotidien est très compliqué. Former plus de professionnels en contact avec le public aux particularités des handicaps : banque, école, clubs sportifs...





Ingénierie Informatique & Telecom

Bi virtual Consolidation et virtualisation des infrastructures

Bi connect Optez pour le très haut débit

Bi cloud Les solutions d'hébergement distantes

Bi secure Sécurisez vos installations

Bi services En réponse à tous vos besoins

Bayard Informatique
3, chemin des Chaux
42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 04 77 91 44 88
Fax : 04 77 91 44 89
www.bi-informatique.com
contact@bi-informatique.com

Avec le soutien de :



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE

LA BANQUE.
NOUVELLE DÉFINITION.

Sodexo accompagne ADAPEI Loire dans son Projet Associatif 3S



SANTÉ MÉDICO SOCIAL

Améliorons votre qualité de vie !

Sodexo Santé Médico Social
12 rue du Professeur Jean-Bernard - CS 30523
69365 Lyon Cedex 07 - Tél : 04.26.21.64.00

sodexo
SERVICES DE QUALITÉ DE VIE



CHOCOLAT
DES PRINCES
1897 - France

SAINTE-ÉTIENNE
29, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
BOUTIQUE CHOCOLATERIE
LA TOUR EN JARÉZ

bon
comme le chocolat
des princes

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE www.mangerbouger.fr

Bureau de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
SCP GARRET-LE PAGE-DUPONT

54 rue St Alban 42300 ROANNE
Tél. 04.77.72.59.88 / Fax. 04.77.72.19.12
Email: agence@arcaturearchitecte.fr

Depuis 1880

USINE DE TORRÉFACTION ET BUREAUX
15 bis rue Victor Grignard
ZI Montreynaud / 42000 SAINT-ÉTIENNE

Tél. 04 77 74 71 56 • Fax 04 77 93 76 11
ROANNE, tél. 04 77 71 25 66

cafe.rival@wanadoo.fr / www.cafesrival.fr

Le CIC à vos côtés
pour vous accompagner
dans vos projets

22 agences à votre service
dans la Loire

cic.fr

Construisons dans un monde qui bouge.